

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE DINANT

Le jeudi 26 septembre 2024

13 heures 30

Lots de bois marchands

Local du club de football de HOUYET (nouvelle adresse)

Route de Wiesme à HOUYET

VENTE PUBLIQUE

DE LOTS DE COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2025

PAR SOUMISSIONS

Partie I : 20 lots de bois marchands

SITUES DANS LES PROPRIETES DOMANIALES DE LA REGION WALLONNE, DANS LES PROPRIETES COMMUNALES DE ANHEE, HASTIERE, HOUYET ET YVOIR

- Cantonnement de BEAURAING, rue Vieille, 58 à 5570 Baronville 082/64.36.10
- Cantonnement de ROCHEFORT, rue Sauvenière, 16 à 5580 Rochefort 084/22.05.80
- Cantonnement de DINANT, rue Daoust, 14 (1^{er} étage) à 5500 Dinant 082/67.68.90
- Cantonnement de BIEVRE, rue du Centre 4 à 5575 Bièvre 061/51.30.89

Le cahier général des charges du 27 mai 2009, modifié par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 7 juillet 2016 peut être consulté aux bureaux des cantonnements ou sur le site Internet : <http://environnement.wallonie.be/dnf/dagf/bois.htm>

Les lots invendus ou retirés seront remis en vente uniquement par soumissions le vendredi 11 octobre 2024 à 14h00 dans les bureaux de la Direction de DINANT, rue Daoust, 14 (3^{ème} étage) à 5500 DINANT (082/67.68.80).

Visites des lots : à convenir avec le titulaire du triage.

DISPOSITIONS PRINCIPALES DE LA VENTE

A la requête de Madame la Ministre en charge des Forêts,

A la diligence du Directeur de la Direction de la Nature et des Forêts (DNF) à Dinant, 14 rue Daoust à 5500 Dinant (082/67.68.80), du Receveur domanial, des Directeurs financiers communaux et des Receveurs régionaux.

Sous la présidence dudit Directeur de la Nature et des Forêts ou des Autorités communales, il sera procédé par le Receveur domanial, les Directeurs financiers mandatés ou les receveurs Régionaux, aux endroit, jour et heures mentionnés ci-avant, à la vente publique des coupes désignées au présent catalogue, conformément aux dispositions du Code forestier (Décret du 15 juillet 2008) et aux conditions du **cahier général des charges** et des présentes clauses particulières, dont les amateurs peuvent prendre connaissance dans les bureaux du Département de la Nature et des Forêts des Cantonnements concernés.

RAPPEL DE QUELQUES POINTS DU CAHIER GENERAL DES CHARGES

1. Frais et T.V.A.

Outre le prix d'adjudication, il doit être payé :

- par tous les adjudicataires : 3 % du prix principal à titre de frais ;
- par tous les adjudicataires pour les lots en forêt domaniale : 6 % (TVA) du prix principal majoré des frais ;
- le cas échéant, par les assujettis à la TVA tenus à une déclaration mensuelle ou trimestrielle, pour les lots autres que domaniaux : 2 % (TVA) du prix principal majoré des frais.

2. Soumissions et déroulement de la vente

- Les soumissions dont question à l'article 1 des présentes clauses particulières sont à adresser sous pli recommandé au Président de la vente, à qui elles devront parvenir au plus tard la veille de la vente à midi, ou lui être remises en mains propres au plus tard avant le début de la séance d'adjudication du lot concerné.
- En cas d'envoi par la poste, les soumissions seront placées sous double enveloppe : l'enveloppe extérieure portant la mention « M. le Président de la vente » suivie de l'adresse (voir dispositions principales de la vente ci-dessus), l'enveloppe intérieure portera la mention « Soumission pour la vente de bois du 26-09-2024 à Houyet pour le lot n° ... ».
- Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.
- Toute soumission dont le paiement n'est pas effectué au comptant (**montant total + 20 %**), à laquelle ne sera pas jointe une promesse de caution bancaire sera d'office déclarée nulle.
- La promesse d'engagement à émettre une caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises, frais et taxes compris.

- La vente se déroulera dans l'ordre indiqué au catalogue.
- Il sera procédé à la lecture des soumissions.
- En cas de contestation pour des soumissions d'un montant équivalent, le lot sera immédiatement tiré au sort.
- En cas de dépassement du montant porté sur la promesse de caution bancaire, le lot sera adjugé à l'offre la plus élevée suivante.
- Le paiement par moyen électronique n'est pas disponible lors de cette vente.

3. Objet de la vente

Lorsque les houppiers sont réservés, la recoupe de la grume doit être faite à hauteur de la section dont la circonférence correspond à la moitié de la circonférence à 1,5 m du sol avant abattage (=hauteur marchande), sauf pour les hêtres en forêt communale, si mention contraire préalablement motivée de l'administration venderesse.

Sauf mention contraire dans les conditions reprises au bas des lots, le cubage est réalisé sur base d'une mesure de circonférence à 1,5 m de hauteur, prise au mètre-ruban.

4. Paiement des chablis et des bois scolytés dans les coupes en exploitation

- Le paiement des chablis et des bois scolytés repris par l'acheteur conformément à l'article 6 § 2, se fera selon les modalités suivantes :
 - prix principal \leq 1.250 € : dans les quinze jours de la notification par le Receveur/Directeur financier ;
 - prix principal $>$ 1.250 € : soit dans les quinze jours de la notification par le Receveur/Directeur financier, soit en présentant une caution bancaire conformément à l'article 13 et selon les dispositions de l'article 23 § 2.
- Les chablis et bois scolytés dans la coupe, quand ils sont remis à l'adjudicataire, lui seront facturés à un prix correspondant à :
 - 90 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis déracinés résineux ou feuillus, encore verts ;
 - 75 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les résineux scolytés verts ;
 - 50 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis et scolytés secs ou cassés.

5. Etat des lieux

Un état des lieux sera établi en présence de l'acheteur ou de son délégué, et de l'agent des forêts responsable du triage.

L'acheteur est tenu d'informer son personnel de toutes les caractéristiques du lot, des contraintes liées à l'abattage et à la vidange, et des précautions à prendre lors de l'exploitation. En cas de changement d'équipes d'exploitation, l'acheteur en avisera préalablement l'agent des forêts et veillera à bien informer de ces contraintes la nouvelle équipe d'exploitation, afin d'éviter tout problème par la suite.

6. Franchissement des cours d'eau

Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour franchissement des cours d'eau, muni de son annexe pré-établie par les services compétents pour chaque lot concerné, est remis à l'acheteur (ou son délégué) lors de l'état des lieux.

7. Début de l'exploitation

L'acheteur avertira le responsable du triage, au moins 24 heures à l'avance, du début de l'exploitation de même que de l'arrivée des débardeurs dans le lot. Après chaque interruption de plus de 15 jours calendrier sur la coupe, l'acheteur est tenu d'avertir à nouveau, au plus tard la veille, le responsable du triage de la reprise de l'exploitation. A défaut, le responsable du triage pourra exclure du parterre de la coupe toute personne occupée à l'exploitation.

8. Prorogations des délais d'exploitation (C.G., art. 31 § 2)

Conformément au Code forestier et à ses mesures d'exécution, les prorogations de délais d'abattage et de vidange sont de la compétence du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Toutefois, la prorogation n'est pas automatique ; elle est une procédure exceptionnelle. Elle pourra être accordée ou refusée.

L'acheteur qui ne pourrait terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange, dans les délais prévus, devra demander au Service forestier une prorogation de délai d'exploitation (abattage et vidange) en utilisant le formulaire joint en annexe au présent cahier des charges.

En tel cas, la prorogation susvisée du délai d'exploitation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs. Toutefois, la demande de prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois.

Conformément à l'art. 31 § 2 du Cahier général des charges, la demande de prorogation de délai d'exploitation (abattage et vidange), précisant le délai demandé, sera adressée au Chef de cantonnement du ressort du Département de la Nature et des Forêts, au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai normalement prévu. La décision est prise par le Directeur de centre.

Le Directeur de centre notifie sa décision contenant les frais de prorogation au Receveur/Directeur financier ainsi qu'à l'acheteur. Le Receveur/Directeur financier transmet la facture à l'adjudicataire.

Du seul fait du dépassement du délai d'exploitation ou du délai de prorogation, l'acheteur s'oblige à payer les indemnités pour retard d'exploitation conformément à l'article 16.

9. Indemnités de prorogation des délais d'exploitation.

Le calcul de l'indemnité d'abattage due au propriétaire pour retard d'exploitation débute à l'expiration du délai d'exploitation précisé à l'article 2 des clauses particulières du présent catalogue.

Elle est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (prix atteint au moment de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé.

Son **paiement** sera effectué **anticipativement** au début de la période de prorogation.

Toute prorogation de délai entraîne l'indemnité visée à l'alinéa précédent, calculée sur la valeur arrêtée au moment de la requête initiale.

Cette indemnité est indivisible par trimestre et son montant minimal est de 12,50 € par requête et par lot.

10. Conditions d'exploitation.

- Lorsque des témoins sont apposés au pied de l'empatement, à l'aide du marteau royal, on doit retrouver intact après exploitation, au moins un témoin sur la souche de chaque arbre délivré.
- Les branches et ramilles de moins de 10 cm de diamètre peuvent être abandonnées sur place, à condition de ne pas entraver la croissance des recrûs et plantations et de ne pas obstruer les fossés, aqueducs et ruisseaux. Les ramilles de moins de 4 cm de diamètre doivent toujours rester sur le parterre de la coupe. Ces branches et ramilles ne sont jamais rejetées sur les chemins et coupe-feu, ni à moins de 4 mètres de ceux-ci.
- Pour toutes les forêts domaniales, et dans les sites Natura 2000 pour les autres forêts publiques, l'abattage des arbres d'une circonférence supérieure à 100 cm à 1,5 m en peuplements feuillus est suspendu du 1er avril au 30 juin de chaque année. Le façonnage des houppiers et leur sortie de la coupe restent autorisés, selon les itinéraires indiqués par l'agent de forêts.
- En peuplements résineux, il est interdit aux véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation de circuler en dehors des cloisonnements présents. Les branches devront être disposées sur les cloisonnements hormis en cas d'abattage manuel et/ou de débardage au cheval.
- En peuplements feuillus, les véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation peuvent circuler en dehors des cloisonnements en utilisant le trajet le plus court et le moins dommageable sauf interdiction préalable motivée de l'Agent des forêts responsable du triage, dans les clauses particulières reprises au bas de chaque lot.
- Dans les plantations et aux endroits des recrûs et semis à protéger, les houppiers devront être façonnés au fur et à mesure. Les recrûs et semis à protéger seront délimités au préalable sur le terrain et mention en sera faite au catalogue.

CLAUSES PARTICULIERES

Article 1 : Mode d'adjudication

En application de l'article 4 du cahier général des charges, la vente sera faite par **soumissions uniquement**.

Les lots retirés ou invendus seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par **soumissions** en une séance publique qui aura lieu le vendredi 11 octobre 2024, à 14 heures, au bureau de la Direction du Département de la Nature et des Forêts, rue Daoust, 14 (3^{ème} étage) à 5500 Dinant (☎ 082/67.68.80).

Article 2 : Délais d'exploitation

Sauf indication contraire au catalogue **les délais d'abattage et de vidange sont fixés au 31/03/2026**.

Dinant, le 17 juin 2024

Le Directeur,



Ir D. JACQUES

Annexe 1

SOUSSION : Modèle général

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
TEL..... GSM.....	
(REPRESENTE PAR))	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente du (date) de (propriétaire) la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° <input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : <input type="checkbox"/> soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; <input type="checkbox"/> soit je paie immédiatement au comptant , séance tenante, par : <input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou d'un pays limitrophe ; <input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur/Directeur financier dispose de ce mode de paiement.	
Si j'opte pour le paiement au comptant , je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur/Directeur financier dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Notes

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

Annexe 2

PROMESSE D'ENGAGEMENT à émettre une caution bancaire 1 (Modèle A).

Par la présente, l'organisme de cautionnement.....
(nom et adresse de l'organisme de cautionnement)

s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire), domicilié à

à concurrence d'un montant total et maximum de€, soit (en toutes lettres)
..... EUROS, couvrant le montant total de l'achat, y compris les frais et la T.V.A.,

en faveur du propriétaire (.....),

pour autant que(nom et prénom du soumissionnaire) soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se tiendra leà

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6 000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les 15 jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le(date de la vente + 4 mois).

Le présent engagement prendra fin:

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le(date de la vente + 4 mois).

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu des signatures de l'organisme de cautionnement (en original) (électroniques ou mécaniques) ².

Fait à, le

(signature)

L'organisme de cautionnement

¹ Conformément à l'article 14 du cahier général des charges

² En fonction de la banque

Annexe 3

Demande de prorogation des délais d'exploitation (abattage et / ou vidange).

Je soussigné : NOM/Société.....
ADRESSE.....
Tél/Fax :,
adjudicataire du lot décrit ci-dessous,

<p>Fiche d'identification du lot (A compléter par l'AF préalablement à la remise à l'Adjudicataire)</p>
Bois domaniaux, provinciaux, communaux ou d'établissements publics de.....
Vente du.....20.....
Lot n°- Triage n°, de.....(AF.....)
Mise à blanc/ Régénération / Coupe d'amélioration * Permis d'exploiter du :.....
Délai d'exploitation :.....
Volume initial de la coupe :.....m ³ - Vol. restant sur pied à la fin du délai initial (1) =m ³
Prix de vente hors frais :€ - Surface concernée pour les frais de vidange (2) :.....
<p><i>Le calcul de l'indemnité d'abattage due au propriétaire pour retard d'exploitation débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé. Le paiement de l'indemnité sera effectué anticipativement au début de la prorogation. Si le paiement n'est pas effectué dans les temps, le Receveur/Directeur financier prélèvera le montant réclamé sur la caution. Une demande de prorogation peut être introduite pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs. Elle peut aussi être renouvelée plusieurs fois jusqu'à concurrence de 2 années pour les ventes de 2007 et 2008 mais une seule fois pour les ventes ultérieures. Pour la seconde année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre.</i></p> <p><i>Pour des bois abattus mais non vidangés, l'indemnité de vidange de 370,00 €/ha par année de retard, selon le §3.2 de l'article 31 du cahier des charges, s'ajoute à cette indemnité d'abattage pour les surfaces concernées.</i></p>
<p>A titre d'exemple, le montant de l'indemnité pour un trimestre s'élève dans votre cas à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Indemnité de d'abattage Prix moyen du m³ x taux x (1) avec un minimum de 12,50 €, soit• Indemnité de vidange (2) x 370 € soit• Soit un total de

sollicite une prorogation du délai d'abattage (*) et / ou de vidange (*) pour le volume restant pour 1, 2, 3 ou 4 trimestres (*)
Fait à, le.....20...

L'acheteur, (Signature)

Transmis au Chef de Cantonnement avec avis favorable (*) / défavorable (*)
Motivation :
Date L'Agent des Forêts

(*): Biffer les mentions inutiles

- Transmis à Monsieur le Directeur, pour décision, avec avis favorable (*) / défavorable (*) à la prorogation du délai d'abattage (*), de vidange (*), du lot décrit ci-dessus.
Motivation :

Une prorogation peut être accordée jusqu'au :

<u>Calcul de l'Indemnité de Retard :</u>	
FIN DE L'ABATTAGE / FIN DE LA VIDANGE	
Indemnité calculée :	
<u>Abattage</u> :	Volume sur pied à l'expiration du délai : Prix moyen du m ³ :
	Nombre de trimestre(s) : Taux :
	Montant :€.
<u>Vidange</u> :	370,00 €/ha/an X ha X.....an(s) =€
	(370,00 €/ha/an pour les bois débusqués des m.à.b. et éclaircies si 2 ^{ème} année)
TOTAL de l'Indemnité de retard :€	

Date

Le Chef de Cantonnement

CD 512.252 (71) n°

DECISION du DIRECTEUR : PROROGÉ (*) au :

REFUSE (*)

Motivation:

Transmis au Receveur/Directeur financier et au Chef de cantonnement, en lui demandant de notifier la décision par copie de l'original, auprès de **l'Acheteur du lot** décrit ci-dessus.

Date

Le Directeur

- Transmis à Monsieur l'AF en lui demandant de me renvoyer la présente **dès la fin de l'abattage (*), de la vidange du lot (*)** décrit ci-dessus. (*)

Date

Le Chef de Cantonnement

- Transmis à Monsieur le Chef de cantonnement en lui faisant savoir que l'abattage (*), la vidange (*), l'exploitation du lot (*) en question est terminé(e).

Date

L'Agent des Forêts

- Transmis à Monsieur le Directeur en lui faisant savoir que l'exploitation du lot (abattage et vidange) en question est terminée.

Date

Le Chef de Cantonnement

(*) : Biffer la mention inutile

FICHE CLIENT – SPW-DNF-Vente de bois

A compléter par le SPW

Nouveau client	
Modification client	
Numéro du client si existant	

Adresse

Nom société / nom et prénom (si particulier)	
Rue	
Numéro de rue	
Code postal	
Ville	
Pays	

Communication

Langue	
Téléphone	
Portable	
E-mail	
Pouvons-nous communiquer par e-mail ?	OUI - NON

Données de pilotage

Je suis une personne morale	OUI -NON
Numéro d'entreprise	
Je suis assujetti à la TVA ?	OUI - NON
Numéro de TVA	
Numéro de registre national – particulier belge	
Numéro de passeport – particulier étranger	

Données bancaires

Pays	
Numéro de compte bancaire (IBAN)	
Titulaire du compte	
BIC	
SWIFT	

Si une société, veuillez indiquer une personne de contact :

Nom de famille	
Prénom	

date – signature

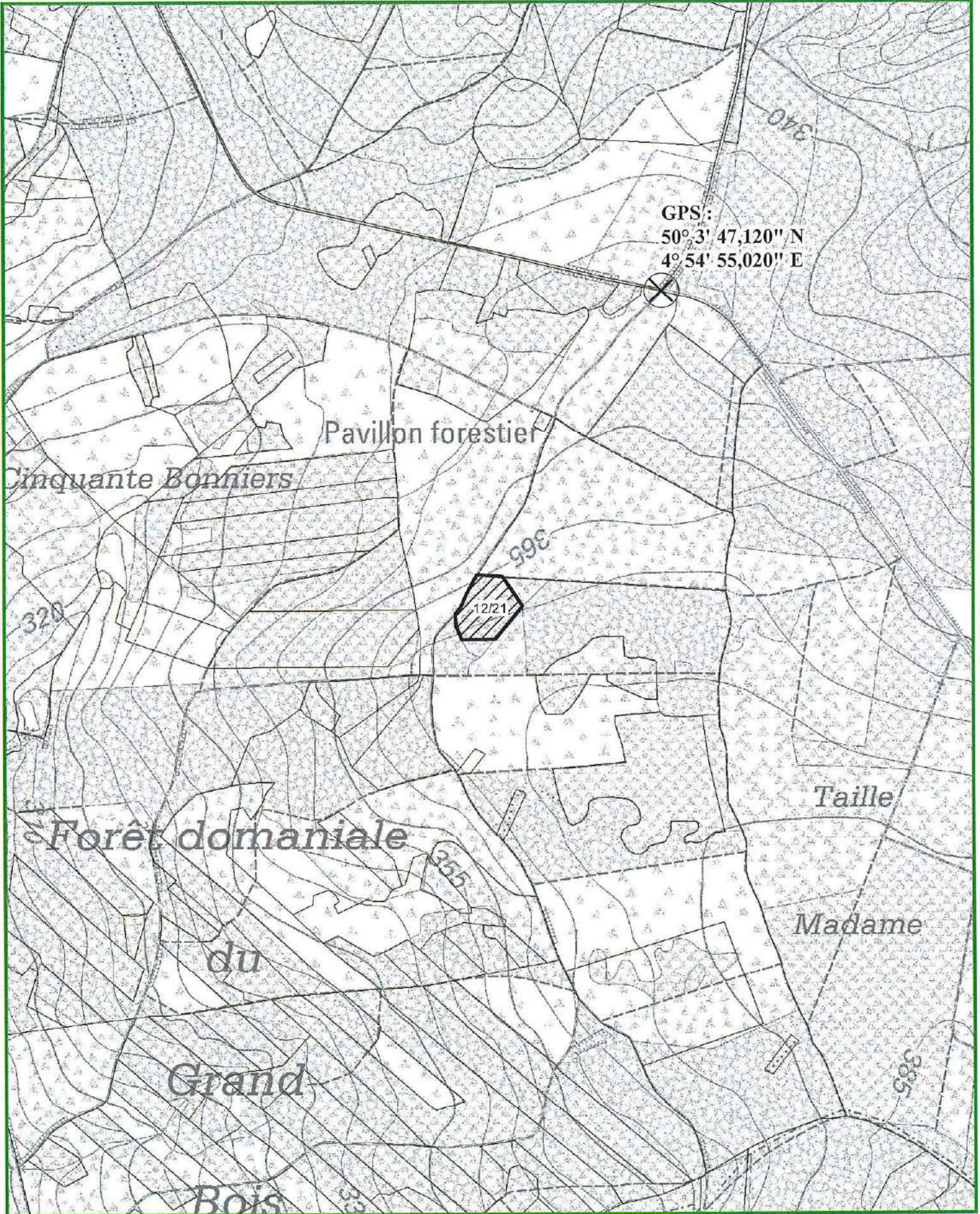
Si des modifications ont lieu, veuillez nous avertir le plus rapidement par mail ventedebois@spw.wallonie.be

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE DINANT

**Lots des forêts domaniales du cantonnement de
Beauraing**

LOT 1



GPS:
50° 3' 47,120" N
4° 54' 55,020" E

12/21



LOT 1

Cantonnement BEAURAING



Propriété SEVRY ET LONGUES VIREES

INFORMATIONS : ARNOULD Armand, 0477/781485,
0,7252 Ha; 12 bois; cube moyen : 4389 dm³; circ moyenne : 202 cm; 53 m3 grumes
Comp/Pa : 12/21

Lieu(x) - dit(s)

G.B.S.TAILLE MADAME

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 1		PECTINE							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
145	46,0	2	4,264 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	2	6,034 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	1	3,890 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	3		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	1		-		-		-	
245	78,0	3	38 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		12	52 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

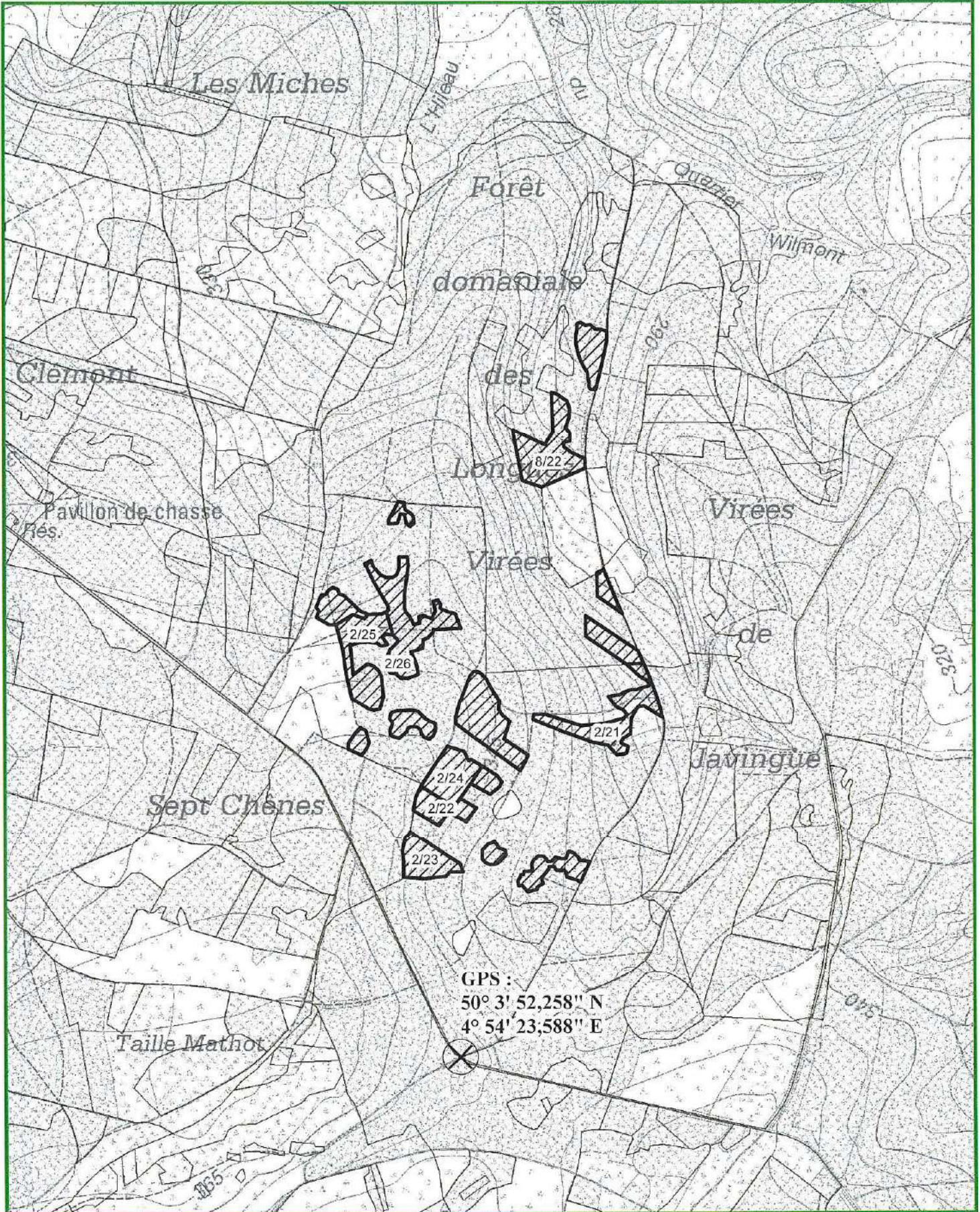
711/2024/1242/1/1 Tri 014

Remarques éventuelles pour le lot 1

Cubage par hauteur de recoupe et décroissance.

Site Natura 2000 n° BE 35039 - "Vallée de la Houille en aval de Gedinne".

LOT 2



GPS :
50° 3' 52,258" N
4° 54' 23,588" E



LOT 2

Cantonnement BEAURAING



Propriété SEVRY ET LONGUES VIREES

INFORMATIONS : ARNOULD Armand, 0477/781485,
9,7197 Ha; 169 bois; cube moyen : 1523 dm³; circ moyenne : 126 cm; 257 m3 grumes
Comp/Pa : 2/21, 2/22, 2/23, 2/24, 2/25, 2/26, 8/22

Lieu(x) - dit(s)

L.V.FONDS D'AIRVOYE, L.V. CLEMONT

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		BORDURE		NORMAL		BORDURE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1	0,598 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	15		-		-		-	
105	33,5	13		-		-		-	
115	36,5	18	47 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	11		-		-		-	
135	43,0	7		1		5		-	
145	46,0	7	42 m ³	-	1,563 m ³	5	20 m ³	-	-
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	-		-		2		-	
175	55,5	-	2,248 m ³	-	-	2	12 m ³	1	2,954 m ³
185	59,0	-		1		1		1	
195	62,0	-	-	-	2,897 m ³	1	8,115 m ³	1	6,588 m ³
205	65,0	-	-	-	-	1	4,794 m ³	-	-
Totaux Gr.		73	92 m ³	2	4,460 m ³	17	45 m ³	3	9,542 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

711/2024/1242/1/2 Tri 014

LOT 2

Cantonnement BEAURAING



Propriété SEVRY ET LONGUES VIREES

LOT 2		PECTINE AMELIORATION NORMAL NORMAL		PECTINE AMELIORATION BORDURE NORMAL		PIN DE KOEKELARE AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
55	17,5	2	0,410 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	3	0,873 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	5	3,238 m ³	-	-	1	0,535 m ³	-	-
95	30,0	5		-		-		-	
105	33,5	1		-		2		-	
115	36,5	3	7,887 m ³	1	1,031 m ³	5	7,033 m ³	-	-
125	40,0	6		-		6		-	
135	43,0	5		1		7		-	
145	46,0	4	24 m ³	-	1,450 m ³	1	20 m ³	-	-
155	49,5	4		-		-		-	
165	52,5	2		2		-		-	
175	55,5	-	14 m ³	2	9,506 m ³	-	-	-	-
185	59,0	2		1		-		-	
195	62,0	-	6,296 m ³	-	2,812 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		1		-		-	
215	68,5	-	-	1	7,251 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		43	57 m ³	9	22 m ³	22	28 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

711/2024/1242/1/2 Tri 014

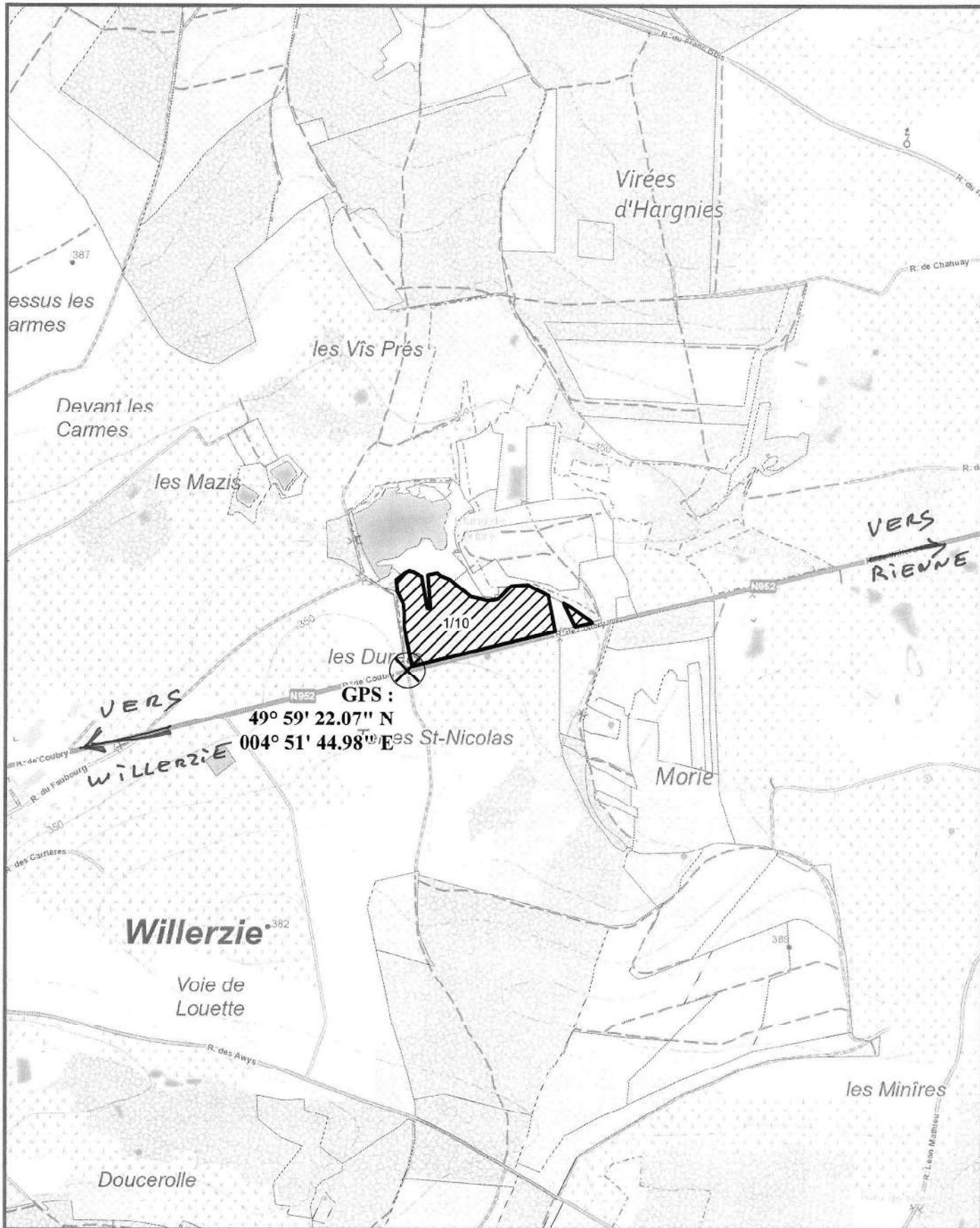
Remarques éventuelles pour le lot 2

Cubage par hauteur de recoupe et décroissance.

Exploitation uniquement par les cloisonnements existants.

Site Natura 2000 n° BE 35039 - "Vallée de la Houille en aval de Gedinne".

LOT 3



CANTONNEMENT DE BEAURAING

Propriété : COUBRY RND

Projection Lambert belge 1972



Cartographie de base - (c) Institut Géographique National - Bruxelles (www.ngi.be)

1/10 000

N



IMPRIME le: 28/05/2024

0 50 100 200

Mètres

LOT 3

Cantonnement BEAURAING



Propriété COUBRY RND

INFORMATIONS : BOONE Jehan, 082 64 36 10, 0470/13 26 66

3,9827 Ha; 520 bois; cube moyen : 403 dm³; circ moyenne : 69 cm; 210 m³ grumes

Comp/Pa : 1/10

Lieu(x) - dit(s)

COUBRY

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 3		EPICEA AMELIORATION NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	8	0,560 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	45		-		-		-	
55	17,5	119	33 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	116	38 m ³	1	0,303 m ³	1	0,286 m ³	2	0,622 m ³
75	24,0	92		1		2		3	
85	27,0	58	76 m ³	-	0,403 m ³	1	1,294 m ³	3	2,985 m ³
95	30,0	35		3		2		2	
105	33,5	10		6		-		-	
115	36,5	3	39 m ³	2	8,891 m ³	-	1,374 m ³	3	4,478 m ³
125	40,0	-	-	1	1,128 m ³	-	-	1	1,158 m ³
Totaux Gr.		486	187 m ³	14	11 m ³	6	2,954 m ³	14	9,243 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

711/2024/6053/1/3 Tri 010

Remarques éventuelles pour le lot 3

Cubage par hauteur de recoupe et décroissance.

Exploitation sur cloisonnements existants.

Exploitation à faire pas temps sec car présence de zones humides.

La parcelle à exploiter se situe dans la réserve naturelle domaniale de Coubray. Afin d'éviter les risques de pollution de ce site remarquable :

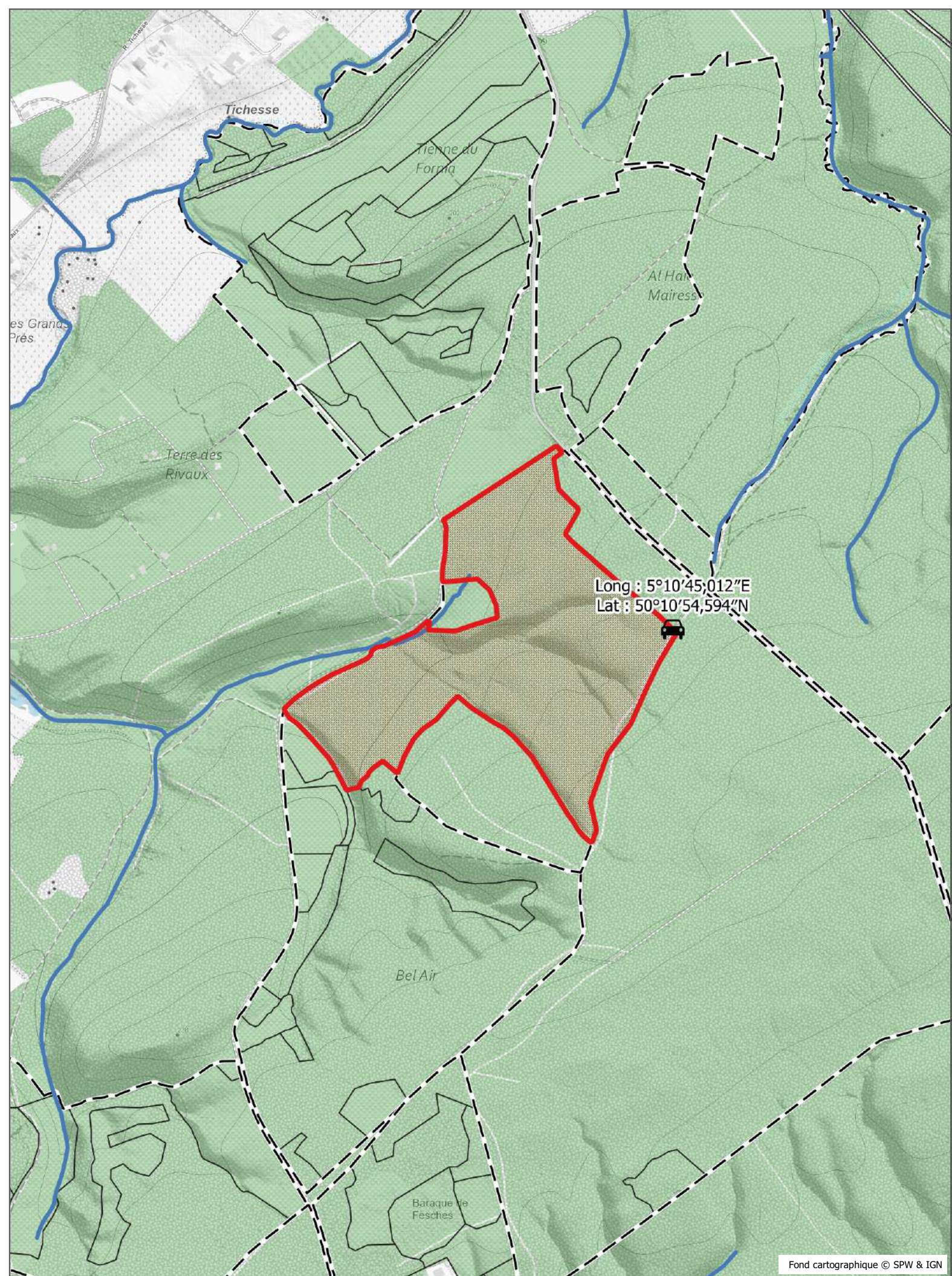
- utilisation de liquide hydraulique et de lubrifiants biodégradables ;
- interdiction de toute opération de vidange ou remplissage de carburant, lubrifiant ou liquide hydraulique dans le périmètre de la réserve : lieu proche à convenir avec le Préposé forestier.

Site Natura 2000 n° BE 35040 - "Vallée de la Hulle".

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE DINANT




**Lots des forêts domaniales du cantonnement de
Rochefort**



Fond cartographique © SPW & IGN



Lot 5

 Lot  Cours d'eau  Bois

(713/2024/1238/1/5)

0 180 360 m



LOT 5

Cantonnement ROCHEFORT



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE ROCHEFORT

INFORMATIONS : LEBRUN Daniel, -, 0498/48.92.34

32,6325 Ha; 80 bois; cube moyen : 639 dm³; circ moyenne : 110 cm; 51 m³ grumes; 24 m³ houppiers

Comp/Pa : 26/1

Lieu(x) - dit(s)

BELHAIE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 5		CHENE PEDONCULE		CHENE PEDONCULE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		SEC					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1		-		-		-	
95	30,0	16	7,205 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	24		-		-		-	
115	36,5	22	29 m ³	2	1,564 m ³	-	-	-	-
125	40,0	15	14 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		78	50 m ³	2	1,564 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			23 m ³		1 m ³		-		-

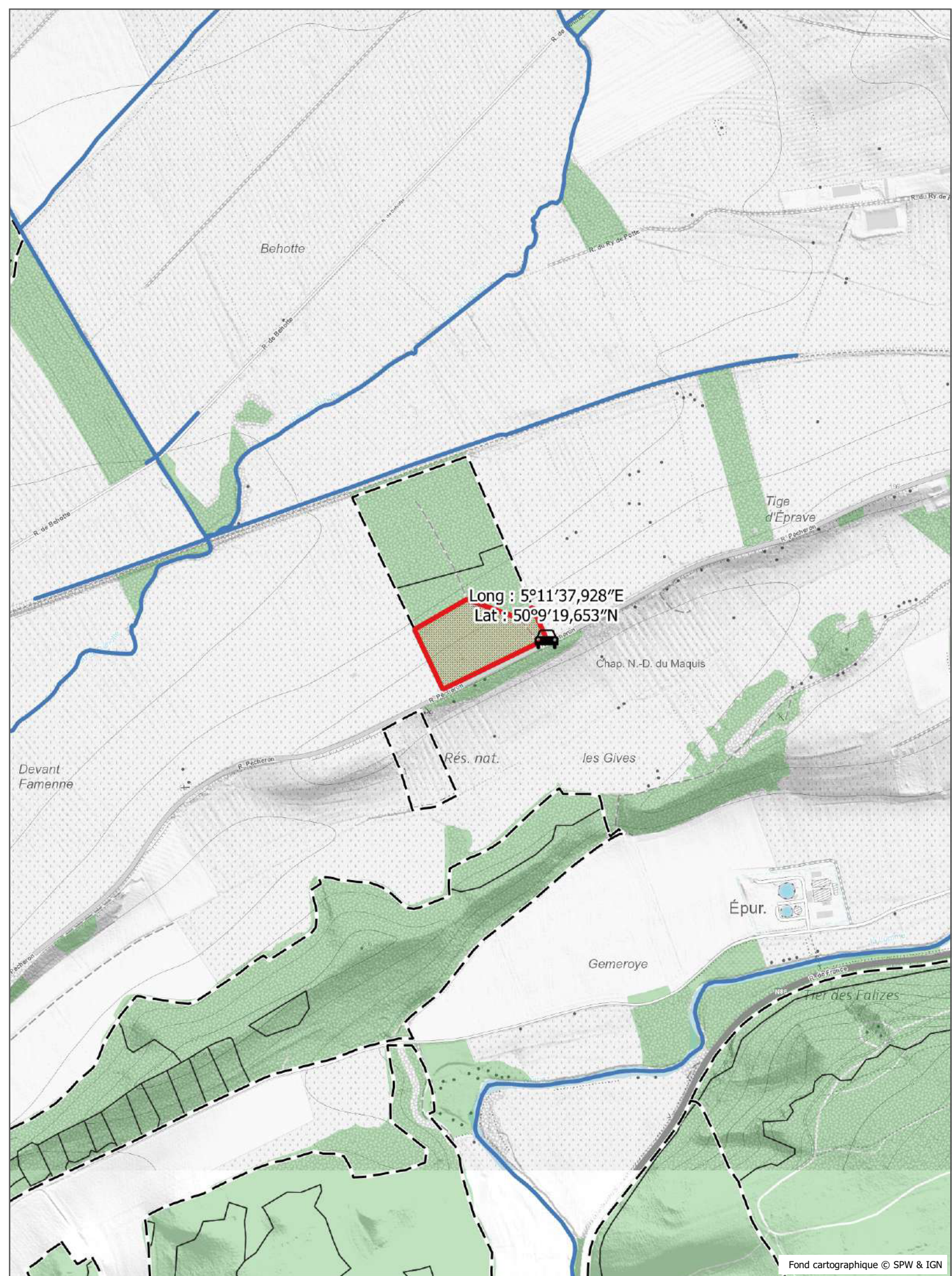
713/2024/1238/1/5 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 5

Les bois sont marqués de deux doubles flaches et griffés II.

Cubage par hauteur moyenne par catégorie.




Site Natura 2000 n° BE35025 - "La Famenne entre Eprave et Havrenne".



Fond cartographique © SPW & IGN



Lot 6

 Lot  Cours d'eau  Bois

(713/2024/1238/1/6)

0 180 360 m



LOT 6

Cantonnement ROCHEFORT



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE ROCHEFORT

INFORMATIONS : TAZIAUX Sophie, -, 0475/54 00 81

1,7851 Ha; 95 bois; cube moyen : 755 dm³; circ moyenne : 97 cm; 72 m³ grumes

Comp/Pa : 25/21

Lieu(x) - dit(s)

BEHOTTE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 6		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION SEC NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	3	0,828 m³	2	0,504 m³	-	-	-	-
75	24,0	10		3		-		-	
85	27,0	10	9,270 m³	4	3,175 m³	-	-	-	-
95	30,0	20		7		-		-	
105	33,5	13		4		-		-	
115	36,5	9	35 m³	3	11 m³	-	-	-	-
125	40,0	2		-		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	3	9,568 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	1	2,388 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		72	57 m³	23	15 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

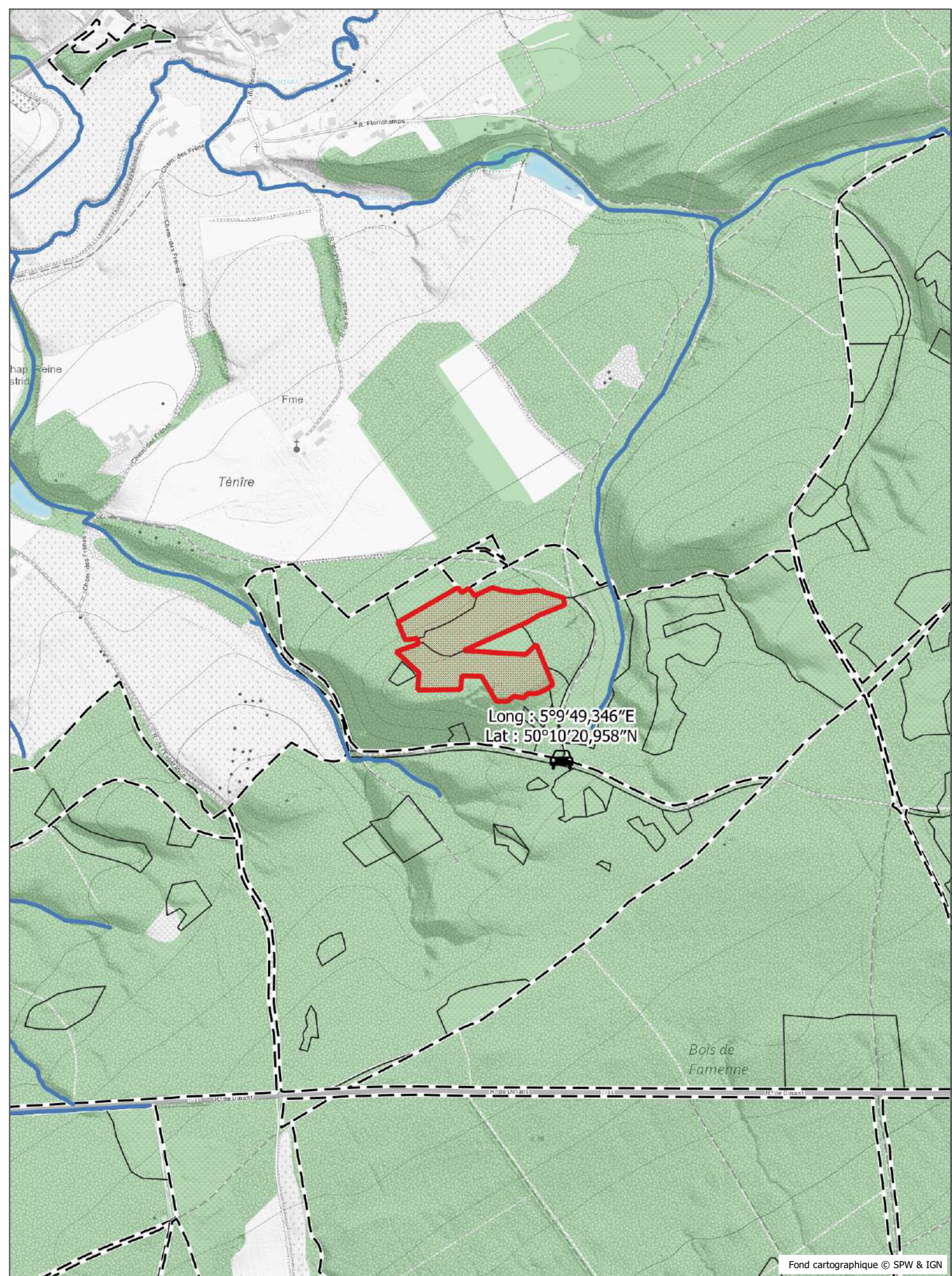
713/2024/1238/1/6 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 6

Mesures prises à 1,50 m au compas.

Cubage par défilement et hauteur moyenne par catégorie à la recoupe marchande.




Site Natura 2000 n° BE35025 - "La Famenne entre Eprave et Havrenne".



Fond cartographique © SPW & IGN



Lot 7

 Lot  Cours d'eau  Bois

(713/2024/1238/1/7)

0 180 360 m



LOT 7

Cantonnement ROCHEFORT



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE ROCHEFORT

INFORMATIONS : LEBRUN Daniel, -, 0498/48.92.34

5,2696 Ha; 120 bois; cube moyen : 784 dm³; circ moyenne : 90 cm; 94 m3 grumes

Comp/Pa : 29/21

Lieu(x) - dit(s)

BRIQUEMONT

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 7		DOUGLAS		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	SANITAIRE		SANITAIRE					
Qualité	Type	NORMAL		SEC					
Normal		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	3	0,162 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	6		2		-		-	
55	17,5	5	1,365 m ³	1	0,357 m ³	-	-	-	-
65	20,5	6	1,763 m ³	11	2,971 m ³	-	-	-	-
75	24,0	5		17		-		-	
85	27,0	2	3,213 m ³	11	13 m ³	-	-	-	-
95	30,0	4		10		-		-	
105	33,5	3		5		-		-	
115	36,5	3	9,227 m ³	4	16 m ³	-	-	-	-
125	40,0	4		3		-		-	
135	43,0	3		2		-		-	
145	46,0	2	15 m ³	1	9,725 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		2		-		-	
165	52,5	2		-		-		-	
175	55,5	2	13 m ³	1	8,080 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		50	44 m ³	70	50 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

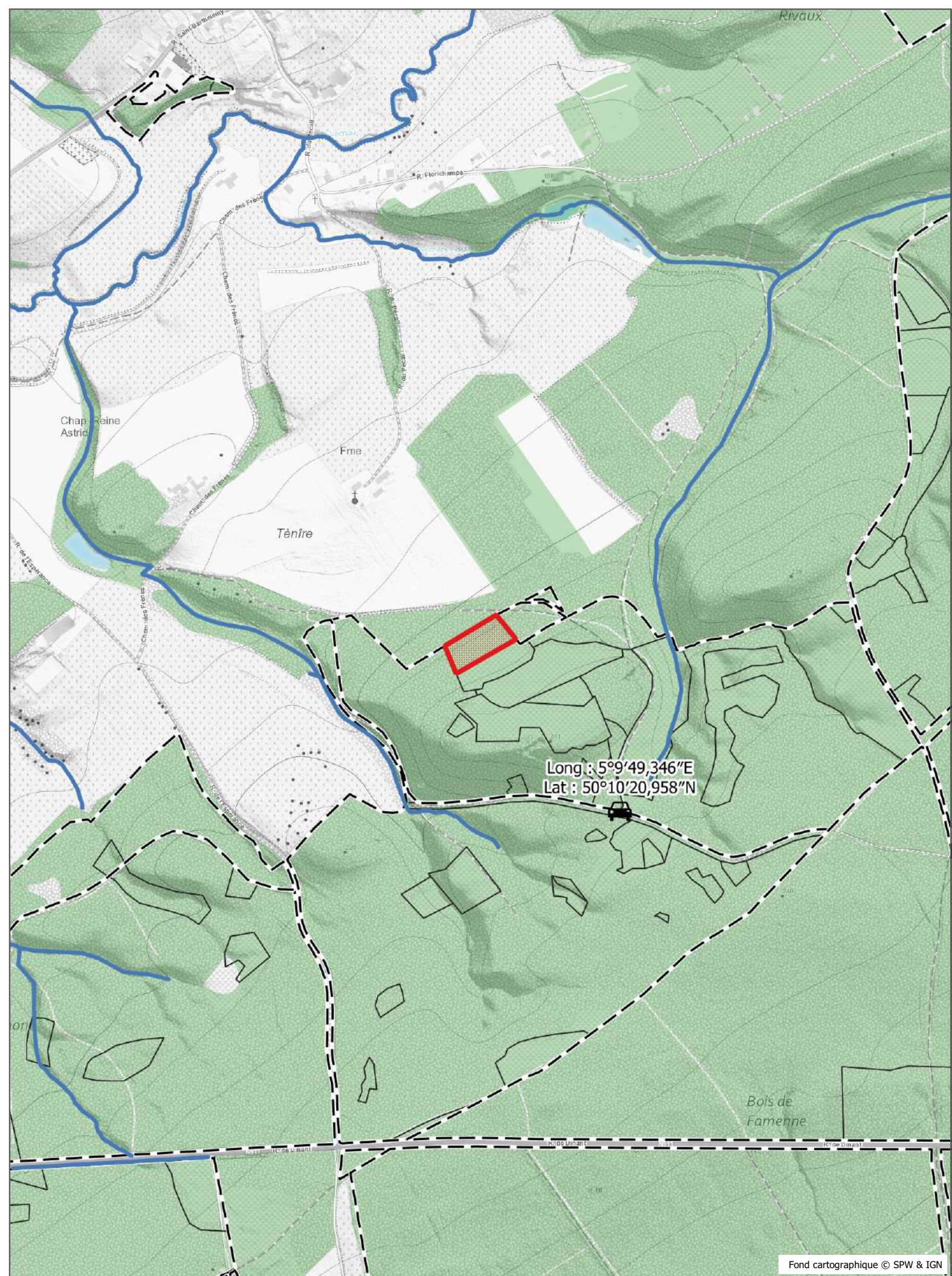
713/2024/1238/1/7 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 7

Mesures prises à 1,50 m au compas.

Cubage par défilement et hauteur moyenne par catégorie à la recoupe marchande.

Site Natura 2000 n° BE35025 - "La Famenne entre Eprave et Havrenne".






Long : 5°9'49,346''E
Lat : 50°10'20,958''N

Fond cartographique © SPW & IGN



Lot 8

 Lot  Cours d'eau  Bois

(713/2024/1238/1/8)

0 180 360 m



LOT 8

Cantonnement ROCHEFORT



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE ROCHEFORT

INFORMATIONS : LEBRUN Daniel, -, 0498/48.92.34

0,5283 Ha; 93 bois; cube moyen : 1408 dm³; circ moyenne : 123 cm; 131 m³ grumes

Comp/Pa : 29/41

Lieu(x) - dit(s)

BRIQUEMONT

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 8		DOUGLAS		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	NORMAL		SEC					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,183 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	1	1,438 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	6		1		-		-	
105	33,5	11		-		-		-	
115	36,5	20	39 m ³	-	0,753 m ³	-	-	-	-
125	40,0	18		1		-		-	
135	43,0	7		2		-		-	
145	46,0	5	49 m ³	2	8,978 m ³	-	-	-	-
155	49,5	1	2,439 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		72	92 m ³	6	9,731 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

713/2024/1238/1/8 Tri 008

LOT 8		PEUPLIER							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1		-		-		-	
95	30,0	1	0,995 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	1	0,964 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	2	5,896 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	3	11 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	1	2,909 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	1	7,113 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		15	29 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

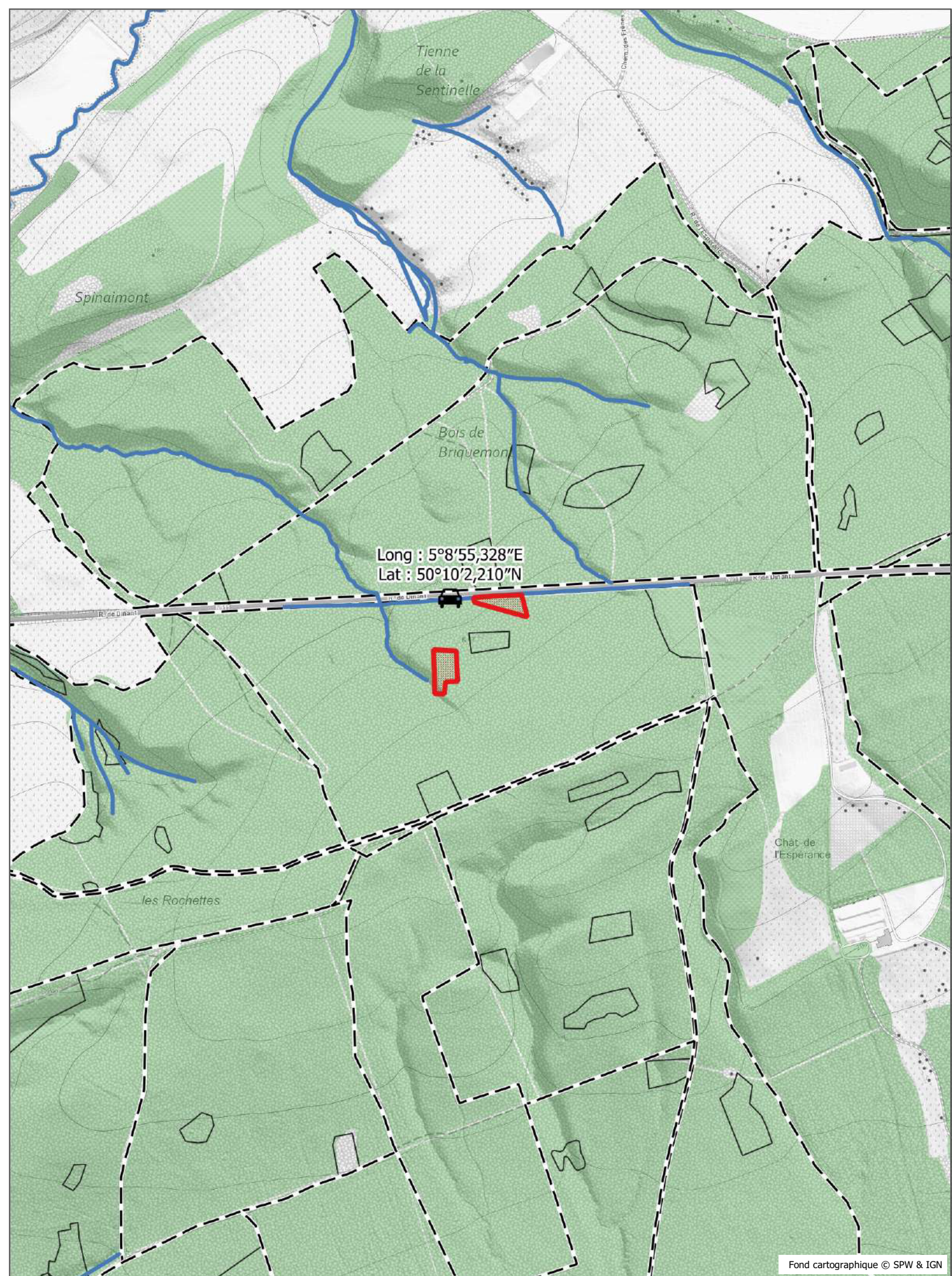
713/2024/1238/1/8 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 8

Mesures prises à 1,50 m au compas.

Cubage par défilement et hauteur moyenne par catégorie à la recoupe marchande.

Site Natura 2000 n° BE35025 - "La Famenne entre Eprave et Havrenne".






Long : 5°8'55,328''E
Lat : 50°10'2,210''N

Fond cartographique © SPW & IGN



Lot 9

 Lot  Cours d'eau  Bois

(713/2024/1238/1/9)

0 180 360 m



LOT 9

Cantonnement ROCHEFORT



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE ROCHEFORT

INFORMATIONS : LEBRUN Daniel, -, 0498/48.92.34

0,4079 Ha; 39 bois; cube moyen : 2873 dm³; circ moyenne : 154 cm; 112 m³ grumes

Comp/Pa : 34/22, 34/23

Lieu(x) - dit(s)

BESTIN

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 9		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS DEFINITIVE NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-	-	1	-	-	-	1	-
85	27,0	-	-	1	1,100 m ³	-	-	-	0,453 m ³
95	30,0	-	-	3	-	-	-	-	-
105	33,5	-	-	2	-	-	-	-	-
115	36,5	1	1,128 m ³	1	5,555 m ³	-	-	1	1,170 m ³
125	40,0	-	-	-	-	1	-	1	-
135	43,0	-	-	-	-	-	-	2	-
145	46,0	-	-	-	-	-	1,483 m ³	-	5,175 m ³
155	49,5	-	-	-	-	-	-	3	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	5	-
175	55,5	-	-	-	-	-	-	4	36 m ³
185	59,0	-	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	-	-	-	-	2	9,186 m ³
205	65,0	-	-	-	-	-	-	1	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	1	-
225	71,5	-	-	-	-	-	-	-	-
235	75,0	-	-	-	-	-	-	-	-
245	78,0	-	-	-	-	-	-	-	11 m ³
255	81,0	-	-	-	-	-	-	1	9,038 m ³
Totaux Gr.		1	1,128 m ³	8	6,655 m ³	1	1,483 m ³	22	72 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

713/2024/1238/1/9 Tri 008

LOT 9		DOUGLAS DEFINITIVE BORDURE NORMAL		DOUGLAS DEFINITIVE SEC NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
155	49,5	-	-	1	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	-	2,439 m ³	-	-	-	-
185	59,0	2	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	2	17 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-	-	-	-	-	-	-	-
215	68,5	2	12 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		6	29 m ³	1	2,439 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

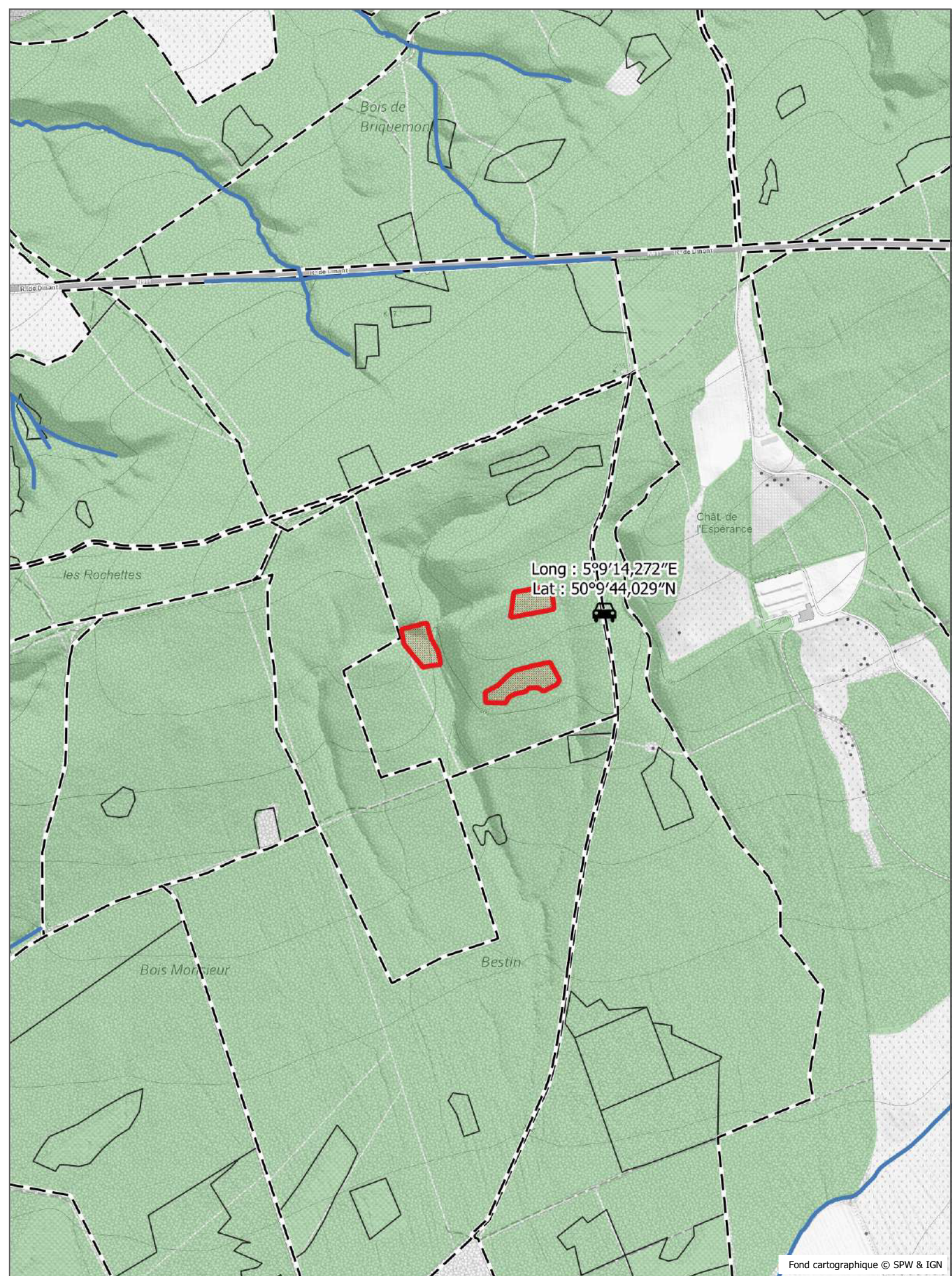
713/2024/1238/1/9 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 9

Mesures prises à 1,50 m au compas.

Cubage par défilement et hauteur moyenne par catégorie à la recoupe marchande.




Site Natura 2000 n° BE35025 - "La Famenne entre Eprave et Havrenne".



Fond cartographique © SPW & IGN



Lot 10

 Lot  Cours d'eau  Bois

(713/2024/1238/1/10)

0 180 360 m



LOT 10

Cantonnement ROCHEFORT



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE ROCHEFORT

INFORMATIONS : LEBRUN Daniel, -, 0498/48.92.34

0,9675 Ha; 131 bois; cube moyen : 2100 dm³; circ moyenne : 142 cm; 275 m3 grumes

Comp/Pa : 35/21, 35/23

Lieu(x) - dit(s)

BESTIN

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 10		DOUGLAS		DOUGLAS		DOUGLAS			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		SEC			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,202 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	-	0,430 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	4		-		1		-	
115	36,5	13	21 m ³	-	-	-	1,006 m ³	-	-
125	40,0	14		-		3		-	
135	43,0	15		1		5		-	
145	46,0	15	79 m ³	-	1,813 m ³	2	18 m ³	-	-
155	49,5	21		-		1		-	
165	52,5	18		1		2		-	
175	55,5	7	128 m ³	-	2,889 m ³	1	12 m ³	-	-
185	59,0	2		-		-		-	
195	62,0	-	7,953 m ³	1	4,471 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		113	237 m ³	3	9,173 m ³	15	31 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

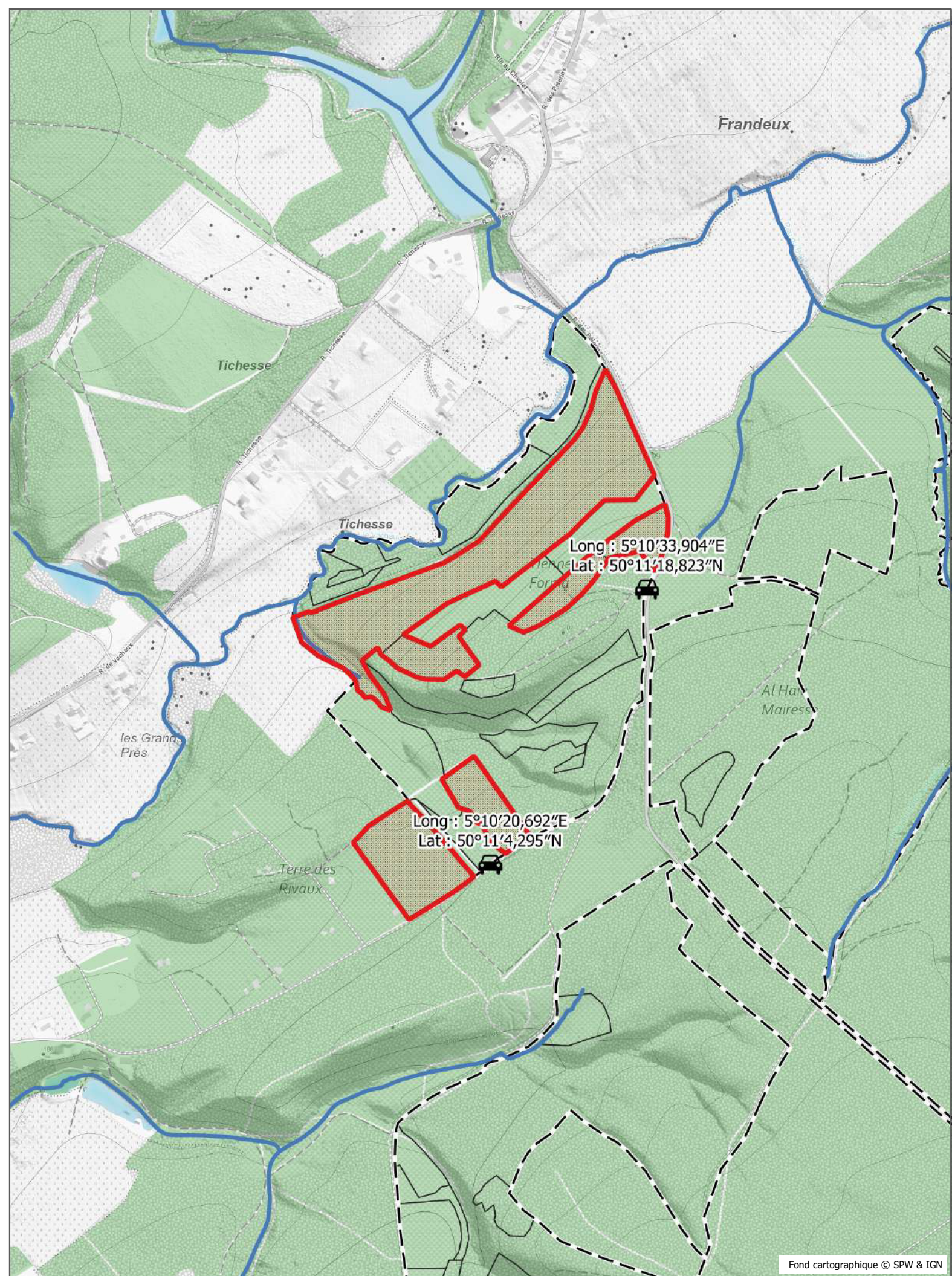
713/2024/1238/1/10 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 10

Mesures prises à 1,50 m au compas.

Cubage par défilement et hauteur moyenne par catégorie à la recoupe marchande.

Site Natura 2000 n° BE35025 - "La Famenne entre Eprave et Havrenne".



Fond cartographique © SPW & IGN



Lot 11



Lot



Cours d'eau



Bois

(713/2024/1238/1/11)

0

180

360 m



LOT 11

Cantonnement ROCHEFORT



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE ROCHEFORT

INFORMATIONS : LEBRUN Daniel, -, 0498/48.92.34

13,1235 Ha; 494 bois; cube moyen : 648 dm³; circ moyenne : 84 cm; 320 m³ grumes

Comp/Pa : 22/21, 23/21, 23/22, 23/24, 23/27, 23/28

Lieu(x) - dit(s)

LES RIVAUX

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 11		EPICEA AMELIORATION NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		-		1		-	
35	11,0	7	0,404 m ³	1	0,054 m ³	5	0,257 m ³	2	0,092 m ³
45	14,5	12		3		3		8	
55	17,5	4	1,980 m ³	2	0,668 m ³	2	0,579 m ³	10	2,451 m ³
65	20,5	5	1,340 m ³	-	-	3	0,804 m ³	22	6,206 m ³
75	24,0	4		3		1		20	
85	27,0	-	1,552 m ³	3	2,796 m ³	3	1,945 m ³	24	22 m ³
95	30,0	1		2		-		17	
105	33,5	-		2		-		13	
115	36,5	-	0,726 m ³	-	3,222 m ³	-	-	2	27 m ³
125	40,0	-	-	-	-	-	-	4	5,588 m ³
Totaux Gr.		34	6,002 m ³	16	6,740 m ³	18	3,585 m ³	122	63 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

713/2024/1238/1/11 Tri 008

LOT 11		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS DEFINITIVE NORMAL		DOUGLAS DEFINITIVE DERACINE NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	1	0,046 m ³	-	-	-	-
45	14,5	-		11		-		-	
55	17,5	-	-	13	3,053 m ³	7	1,414 m ³	-	-
65	20,5	2	0,536 m ³	15	3,825 m ³	13	4,225 m ³	-	-
75	24,0	1		12		22		1	
85	27,0	1	0,973 m ³	8	9,214 m ³	20	22 m ³	-	0,430 m ³
95	30,0	1		15		16		1	
105	33,5	1		7		15		1	
115	36,5	4	6,086 m ³	2	20 m ³	8	36 m ³	-	1,759 m ³
125	40,0	1	1,397 m ³	-	-	6	8,664 m ³	-	-
Totaux Gr.		11	8,992 m ³	84	36 m ³	107	72 m ³	3	2,189 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

713/2024/1238/1/11 Tri 008

LOT 11

Cantonnement ROCHEFORT



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE ROCHEFORT

LOT 11		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON		MELEZE DU JAPON		MELEZE DU JAPON	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		AMELIORATION		AMELIORATION		DEFINITIVE	
Qualité	Qualité	SEC		NORMAL		SEC		NORMAL	
Type	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,183 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,598 m ³	1	0,299 m ³	-	-	-	-
75	24,0	4		-		-		-	
85	27,0	6	5,182 m ³	-	-	1	0,585 m ³	1	0,629 m ³
95	30,0	5		-		-		8	
105	33,5	1		-		2		12	
115	36,5	-	4,605 m ³	1	1,170 m ³	2	4,206 m ³	10	30 m ³
125	40,0	-		1		2		13	
135	43,0	-		-		1		11	
145	46,0	-	-	-	1,474 m ³	-	4,651 m ³	6	51 m ³
155	49,5	-		1		-		3	
165	52,5	-	-	-	2,397 m ³	-	-	1	10 m ³
Totaux Gr.		19	11 m ³	4	5,340 m ³	8	9,442 m ³	65	92 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

713/2024/1238/1/11 Tri 008

LOT 11		MELEZE DU JAPON					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE					
Qualité	Qualité	SEC					
Type	Type	NORMAL					
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	2		-		-	
115	36,5	-	1,950 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-	
135	43,0	1	1,763 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		3	3,713 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-

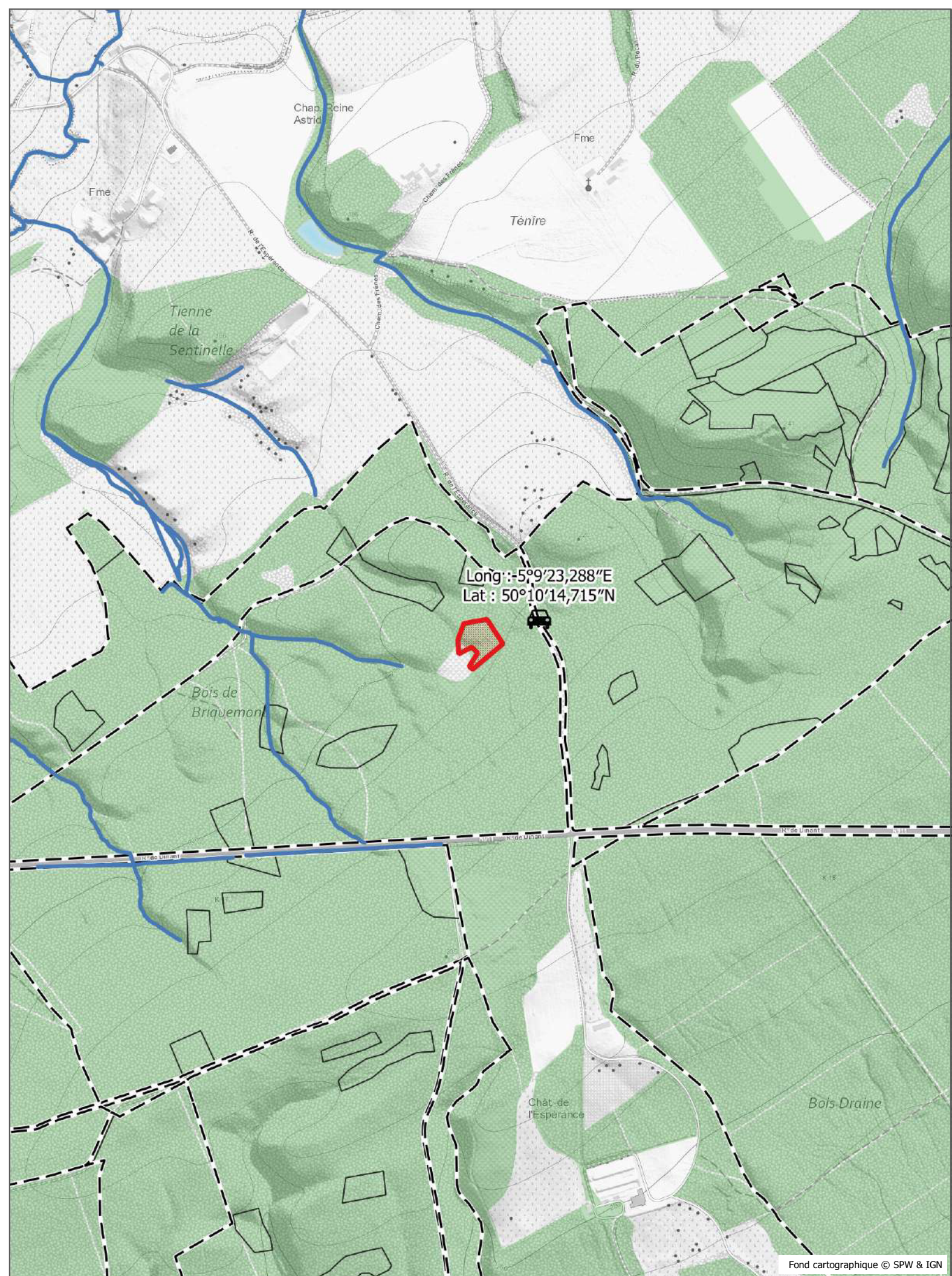
713/2024/1238/1/11 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 11

Mesures prises à 1,50 m au compas.

Cubage par défilement et hauteur moyenne par catégorie à la recoupe marchande.

Site Natura 2000 n° BE35025 - "La Famenne entre Eprave et Havrenne".



Long: -5°9'23,288"E
Lat: 50°10'14,715"N

Fond cartographique © SPW & IGN



Lot 12



Lot



Cours d'eau



Bois

(713/2024/1238/1/12)

0

180

360 m



LOT 12

Cantonnement ROCHEFORT



Propriété FORETS DOMANIALES DU CANTONNEMENT DE ROCHEFORT

INFORMATIONS : LEBRUN Daniel, -, 0498/48.92.34

0,3365 Ha; 49 bois; cube moyen : 3196 dm³; circ moyenne : 168 cm; 157 m³ grumes

Comp/Pa : 32/24

Lieu(x) - dit(s)

BRIQUEMONT

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 12		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS		DOUGLAS	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		BORDURE		SEC	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	1	1,128 m ³	1	1,170 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-	-	1	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	2	-	-	-	-	-
145	46,0	-	-	5	15 m ³	2	3,922 m ³	-	-
155	49,5	-	-	7	-	-	-	1	-
165	52,5	-	-	4	-	3	-	-	-
175	55,5	-	-	7	53 m ³	-	8,472 m ³	-	2,439 m ³
185	59,0	-	-	7	-	1	-	-	-
195	62,0	-	-	-	28 m ³	1	8,376 m ³	-	-
205	65,0	-	-	1	-	3	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	1	-	-	-
225	71,5	-	-	-	-	-	-	-	-
235	75,0	-	-	-	-	-	-	-	-
245	78,0	-	-	-	5,296 m ³	-	21 m ³	-	-
255	81,0	-	-	-	-	1	8,665 m ³	-	-
Totaux Gr.		1	1,128 m ³	35	102 m ³	12	50 m ³	1	2,439 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

713/2024/1238/1/12 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 12

Mesures prises à 1,50 m au compas.

Cubage par défilement et hauteur moyenne par catégorie à la recoupe marchande.

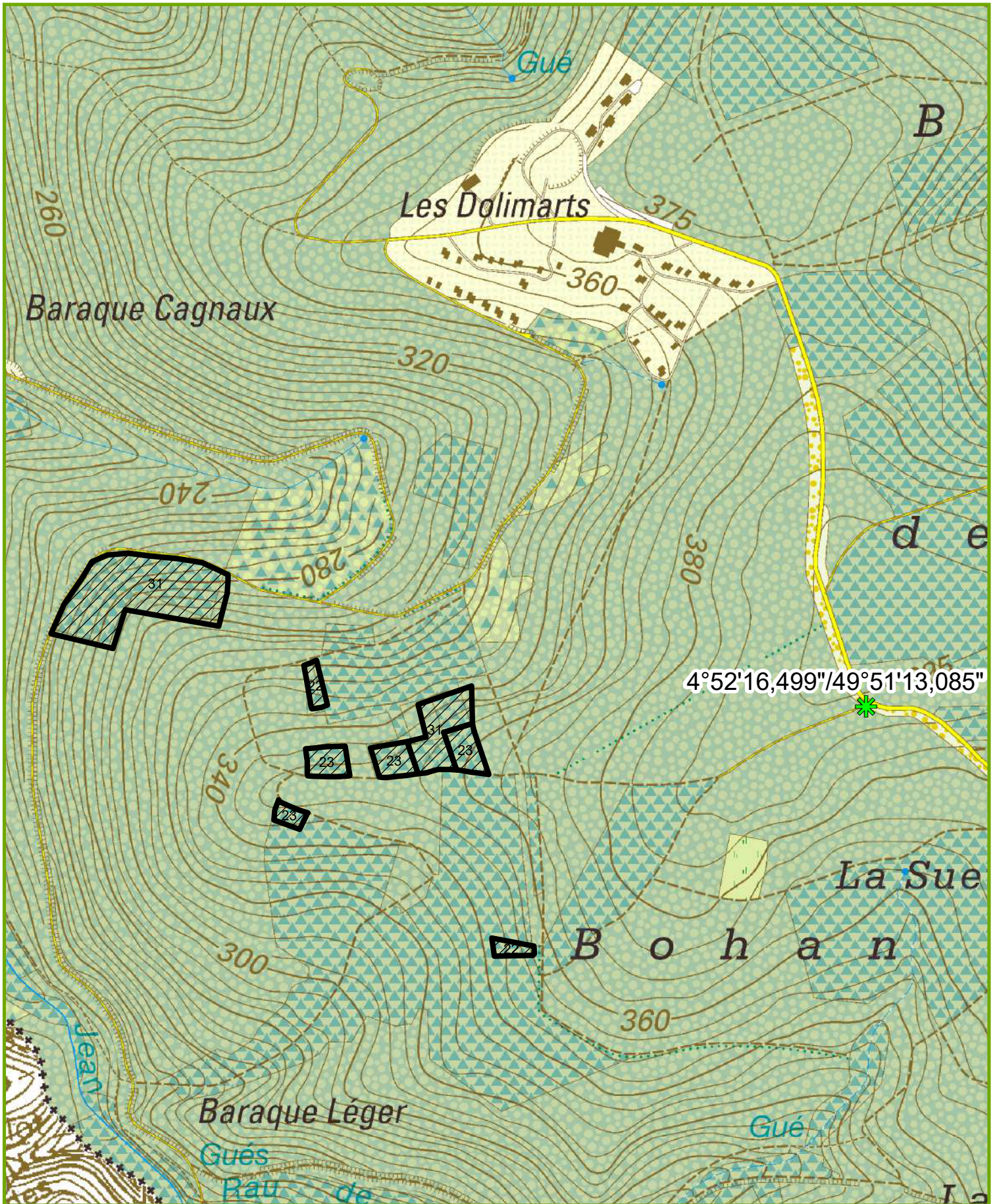
Site Natura 2000 n° BE35025 - "La Famenne entre Eprave et Havrenne".

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE DINANT

Lots des forêts domaniales du cantonnement de Bièvre

Lot n°16



Les coordonnées du point sont en WGS 84

LOT 16

Cantonnement BIEVRE



Propriété DOLIMARTS

INFORMATIONS : COURTOY Simon, 061 51 30 89, 0470 22 19 71

3,7872 Ha; 103 bois; cube moyen : 1204 dm³; circ moyenne : 109 cm; 124 m3 grumes

Comp/Pa : 2/22, 2/23, 2/31

Lieu(x) - dit(s)

Dolimarts sud

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 16		2022/462 - 2/22 T8		2022/460 - 2/22 T8		2022/461 - 2/23 T8		2022/459 - 2/31 T8	
Fiches		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS		MELEZE	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		BORDURE		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-		-		2		-	
55	17,5	-	-	-	-	9	2,210 m ³	-	-
65	20,5	2	0,704 m ³	-	-	8	2,536 m ³	-	-
75	24,0	-		-		5		-	
85	27,0	-	-	-	-	8	6,772 m ³	-	-
95	30,0	-		-		6		-	
105	33,5	-		4		-		3	
115	36,5	-	-	-	3,624 m ³	-	4,386 m ³	6	11 m ³
125	40,0	-		2		-		12	
135	43,0	-		1		-		14	
145	46,0	-	-	-	4,175 m ³	-	-	12	67 m ³
155	49,5	-		-		-		6	
165	52,5	-		-		-		2	
175	55,5	-	-	-	-	-	-	-	19 m ³
185	59,0	-	-	-	-	-	-	1	3,191 m ³
Totaux Gr.		2	0,704 m ³	7	7,799 m ³	38	16 m ³	56	100 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

921/2024/1053/1/16 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 16

Cubage à la hauteur dominante.

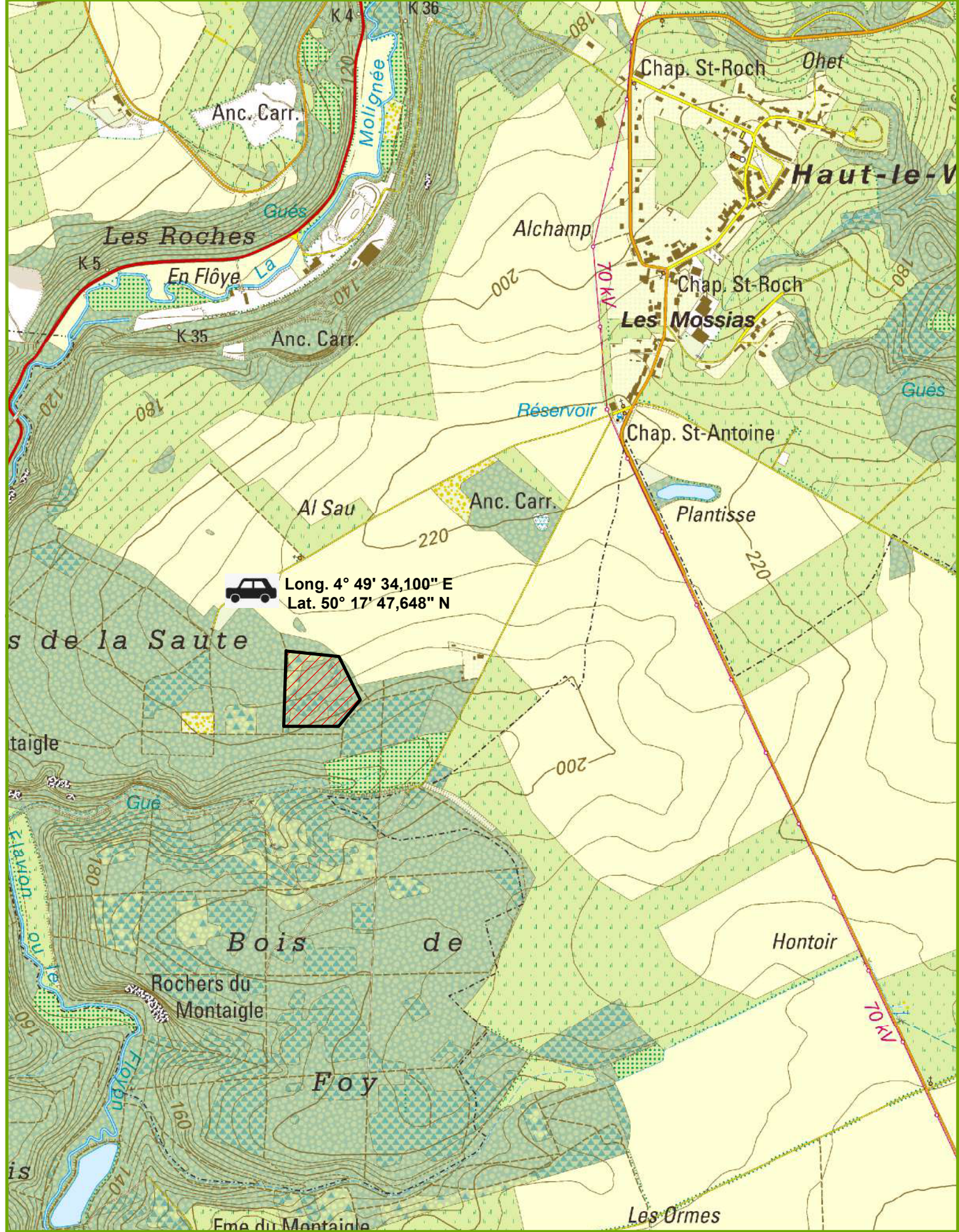
Dégagement des branches des chemins et des lignes de tir au fur et à mesure de l'exploitation.

Site Natura 2000 n° BE35045 - "Vallée de la Semois en aval d'Alle".

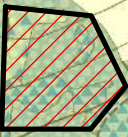
SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE DINANT

**Lots des forêts communales du cantonnement de
Dinant**



Long. 4° 49' 34,100" E
 Lat. 50° 17' 47,648" N



LOT 101

Cantonnement DINANT



Propriété ANHEE CNE

INFORMATIONS : THIBAUT Florie, 0470/56.21.13, 0470/56.21.13

1,1930 Ha; 229 bois; cube moyen : 819 dm³; circ moyenne : 95 cm; 188 m³ grumes

Comp/Pa : 30/12

Lieu(x) - dit(s)

LA SAUTE - cpe 9

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 101		EPICEA		EPICEA		EPICEA		EPICEA	
Espèce		DEFINITIVE		DEFINITIVE		SANITAIRE		SANITAIRE	
Coupe		NORMAL		BORDURE		SCOLYTE SEC RX		DERACINE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	3	0,708 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	6	2,070 m³	-	-	1	0,345 m³	-	-
75	24,0	25		-		3		-	
85	27,0	32	32 m³	2	1,256 m³	25	17 m³	1	0,628 m³
95	30,0	35		1		6		-	
105	33,5	26		7		12		-	
115	36,5	13	68 m³	10	19 m³	5	22 m³	-	-
125	40,0	3		3		1		-	
135	43,0	3	9,315 m³	3	9,315 m³	2	4,794 m³	-	-
Totaux Gr.		146	112 m³	26	30 m³	55	44 m³	1	0,628 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2024/3013/1/101 Tri 001

LOT 101		DOUGLAS							
Espèce		DEFINITIVE							
Coupe		BORDURE							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1	0,528 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	0,528 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2024/3013/1/101 Tri 001

Remarques éventuelles pour le lot 101

Cubage par hauteur totale par catégorie. Mesures prises à 1,50 m au compas.

Mise à blanc.

Les bois en bordure de la prairie sont à câbler.

Interdiction de circuler dans la prairie.



LOT 121

Cantonnement DINANT



Propriété HASTIERE CNE

INFORMATIONS : MICHEL Sébastien, 082 67 68 90, 0476/66.12.49

1,5492 Ha; 261 bois; cube moyen : 1260 dm³; circ moyenne : 126 cm; 329 m3 grumes

Comp/Pa : 52/61

Lieu(x) - dit(s)

LES COMMUNES - cpe 2

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 121		PIN NOIR		PIN NOIR					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	NORMAL		SEC					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,132 m ³	1	0,132 m ³	-	-	-	-
65	20,5	3	0,714 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	8	4,583 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	18		1		-		-	
105	33,5	35		1		-		-	
115	36,5	34	72 m ³	1	2,388 m ³	-	-	-	-
125	40,0	49		-		-		-	
135	43,0	40		-		-		-	
145	46,0	18	141 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	26		-		-		-	
165	52,5	12		-		-		-	
175	55,5	6	94 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	2		-		-		-	
195	62,0	2	13 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		257	325 m ³	4	2,520 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2024/3218/1/121 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 121

Cubage par hauteur totale par catégorie. Mesures prises à 1,50 m au compas.

Mise à blanc.

Forte pente en bas de la parcelle le long des propriétés privés (bois à câbler).

Modalités de dépôt et de débardage des bois à convenir avec l'agent de triage.



Long. 4° 53' 29,897'' E
 Lat. 50° 09' 38,264'' N



LOT 131

Cantonnement DINANT



Propriété HOUYET CNE

INFORMATIONS : MICHEL Sébastien, 0476/66.12.49,
27,8351 Ha; 36 bois; cube moyen : 1060 dm³; circ moyenne : 153 cm; 38 m3 grumes
Comp/Pa : 6/4, 7/1

Lieu(x) - dit(s)

GIRY - cpe 7, TIENNE DES PLATTES - cpe 4

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 131		CHENE		CHENE		CHENE		FRENE	
Espèce	Coupe	SANITAIRE		SECURITE		SECURITE		SECURITE	
Qualité	Type	DERACINE		NORMAL		SEC		CHAMPIGNON	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	-	-	1	0,452 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-	-	-	-	-	-	1	-
135	43,0	-	-	-	-	-	-	-	-
145	46,0	-	-	1	0,614 m ³	-	-	2	1,550 m ³
155	49,5	-	-	-	-	1	-	1	-
165	52,5	2	-	-	-	-	-	1	-
175	55,5	-	2,340 m ³	-	-	1	2,114 m ³	1	2,832 m ³
185	59,0	-	-	1	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	-	1,179 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	-	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	-	-	-	-	1	1,481 m ³
Totaux Gr.		2	2,340 m ³	3	2,245 m ³	2	2,114 m ³	7	5,863 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2024/3253/1/131 Tri 008

LOT 131		FRENE		FRENE		MERISIER		ORME	
Espèce	Coupe	SECURITE		SECURITE		SECURITE		SANITAIRE	
Qualité	Type	DERACINE		SEC		NORMAL		SEC	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	-	-	-	-	1	-	-	-
115	36,5	-	-	1	0,304 m ³	-	0,454 m ³	-	-
125	40,0	-	-	-	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	2	-	1	-	-	-
145	46,0	1	0,758 m ³	-	1,198 m ³	3	5,313 m ³	1	1,182 m ³
155	49,5	-	-	2	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	-	1,350 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	2	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	1	3,096 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	0,758 m ³	8	5,948 m ³	5	5,767 m ³	1	1,182 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2024/3253/1/131 Tri 008

LOT 131

Cantonnement DINANT



Propriété HOUYET CNE

LOT 131		Espèce		Coupe		Qualité		Type	
		PEUPLIER							
		SECURITE							
		NORMAL							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1	0,522 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	-		-	-	-	-	-	-
115	36,5	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-	-	-	-	-	-
135	43,0	-		-	-	-	-	-	-
145	46,0	3	4,911 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1		-	-	-	-	-	-
165	52,5	1		-	-	-	-	-	-
175	55,5	-	3,852 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1	2,650 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		7	12 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

712/2024/3253/1/131 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 131

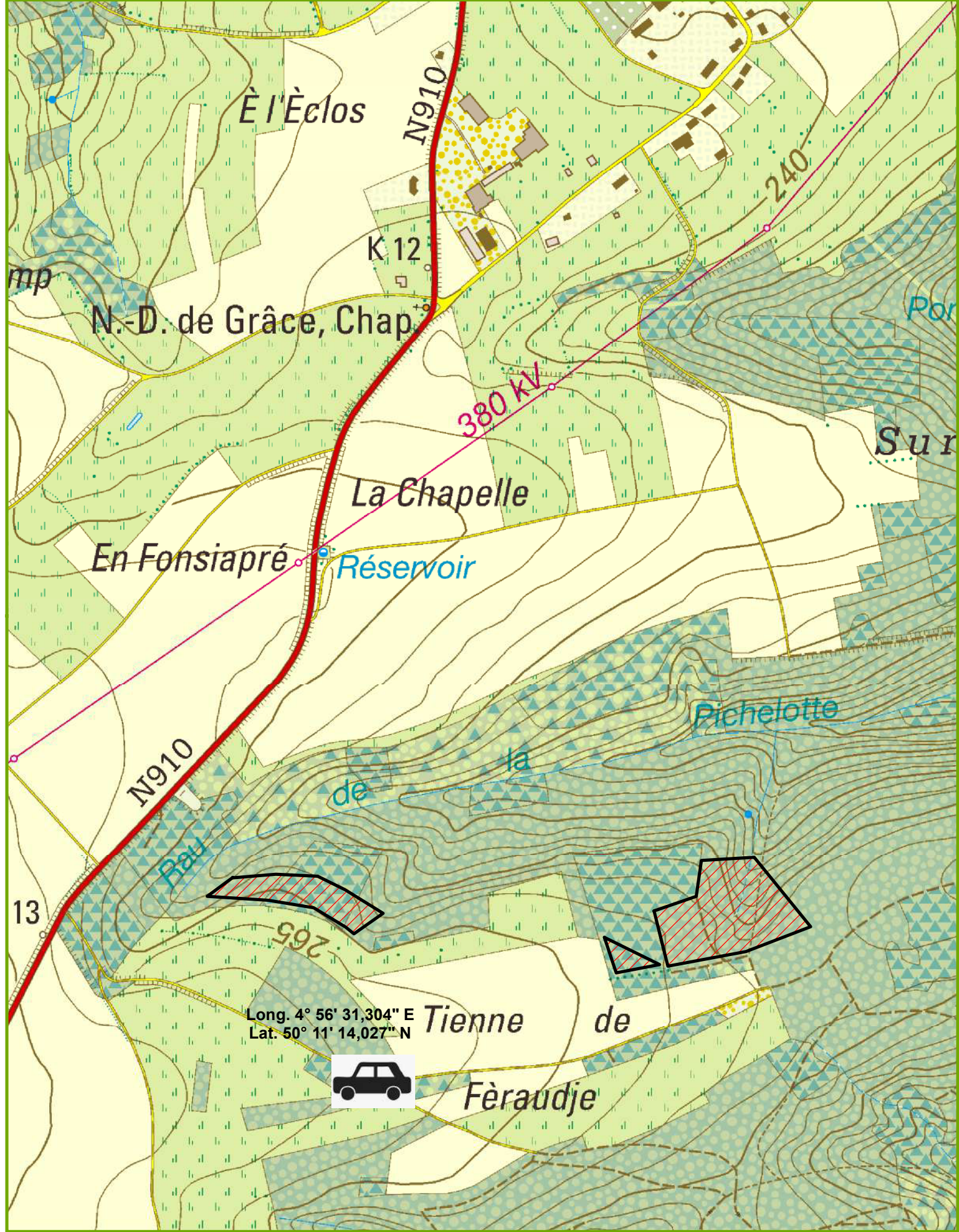
Cubage par hauteur de recoupe par catégorie. Mesures prises à 1,50 m au compas.

Houppiers réservés.

Interdiction pour les engins d'exploitation de rouler dans le parterre de coupe (obligation de rester sur le chemin empierré).

Modalités de dépôt à convenir avec l'agent du triage.

Site Natura 2000 n° BE35019 - "Vallée de la Meuse en amont d'Hastière".



LOT 132

Cantonnement DINANT



Propriété HOUYET CNE

INFORMATIONS : MICHEL Sébastien, 0476/66.12.49,

7,2304 Ha; 128 bois; cube moyen : 800 dm³; circ moyenne : 94 cm; 102 m³ grumes; 16 m³ houppiers

Comp/Pa : 24/1, 26/1

Lieu(x) - dit(s)

TERRE DE FERAGE - cpe 10, PRE DIEU EST - cpe 10

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 132		FRENE		FRENE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce	Coupe	SANITAIRE		SANITAIRE		SANITAIRE			
Qualité	Type	CHAMPIGNON		DERACINE		CHAUFFAGE			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	5	0,260 m³	-	-	9	0,477 m³	-	-
45	14,5	4		1		5		-	-
55	17,5	3	1,091 m³	1	0,257 m³	5	1,165 m³	-	-
65	20,5	6	1,812 m³	2	0,540 m³	-	-	-	-
75	24,0	3		2		-		-	-
85	27,0	2		2		3		-	-
95	30,0	6	6,431 m³	4	4,684 m³	2	2,765 m³	-	-
105	33,5	11		4		-		-	-
115	36,5	5	14 m³	4	7,250 m³	-	-	-	-
125	40,0	10		2		1		-	-
135	43,0	11		3		-		-	-
145	46,0	5	37 m³	2	12 m³	-	1,338 m³	-	-
155	49,5	3		-		1		-	-
165	52,5	1	9,457 m³	-	-	-	2,361 m³	-	-
Totaux Gr.		75	70 m³	27	25 m³	26	8,106 m³	-	-
Houp./tail.			13 m³		2 m³		1 m³	-	-

712/2024/3253/1/132 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 132

Site Natura 2000 n° BE35021 - "Vallée de la Lesse en aval de Houyet".

Compartiment 26 :

Cubage par hauteur totale par catégorie. Mesures prises à 1,50 m au compas.

Interdiction de circuler dans et à proximité immédiate de la source.

1 frêne (135cm de circonférence) à câbler obligatoirement au niveau de la source.

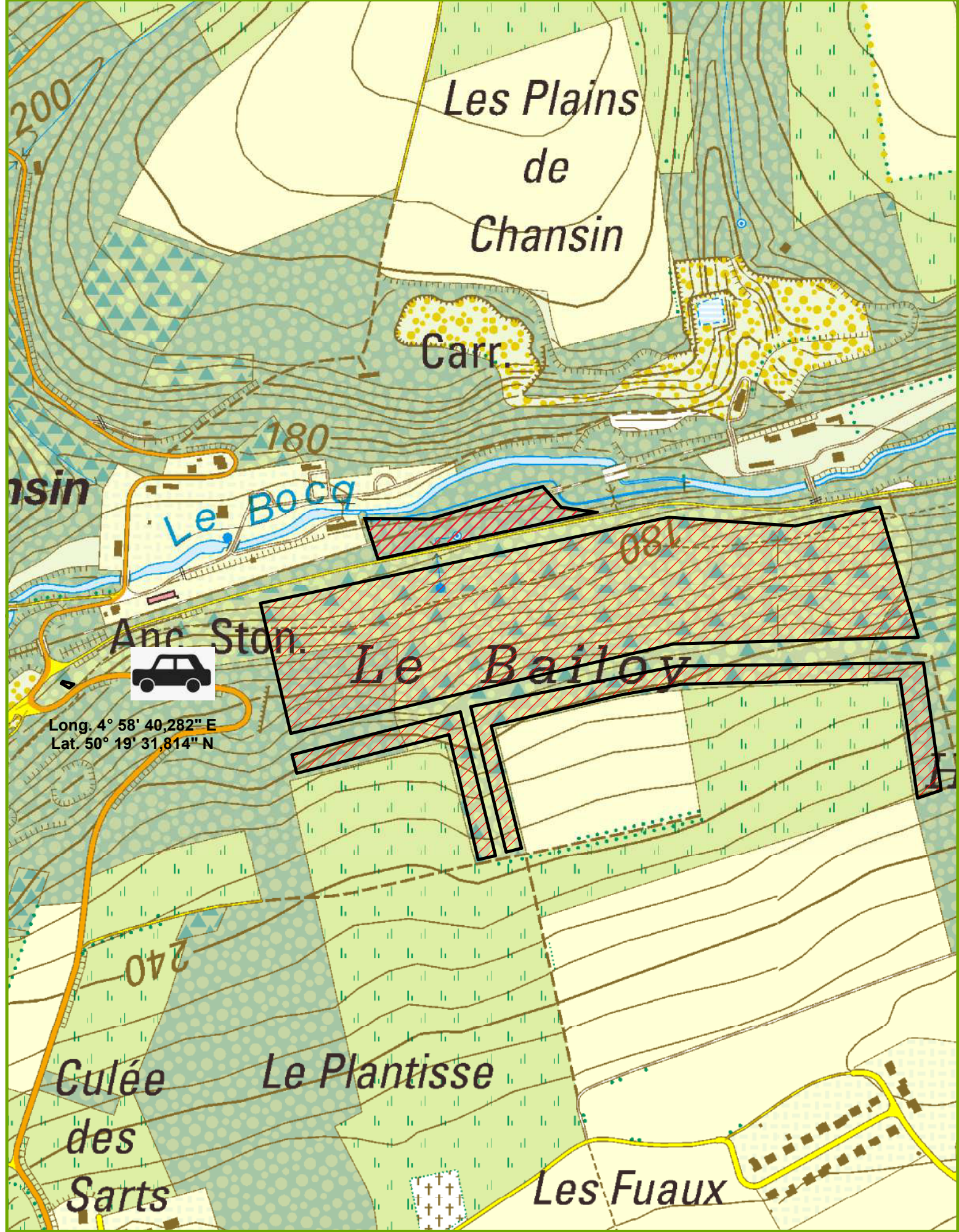
Utiliser prioritairement les chemins de débardage présents.

Compartiment 24 :

Cubage par hauteur de recoupe par catégorie. Mesures prises à 1,50 m au compas.

Passage par une prairie. Coordonnées de l'agriculteur à demander à l'agent de triage.

Les bois sont marqués avec 4 flaches + couleur.



Long. 4° 58' 40,282" E
 Lat. 50° 19' 31,814" N



Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
 Département Nature et Forêt

CANTONNEMENT DE DINANT

Triage n°3 - DORINNE

Projection Lambert belge 1972

Echelle : 1/4 750

Propriété 3570 - Yvoir
Lot 2024/3570/1/151



IMPRIME le: 10/06/2024

Cartographie de base - (c) Institut Géographique National - Bruxelles (www.ign.be)

LOT 151

Cantonnement DINANT



Propriété YVOIR CNE

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,

29,6935 Ha; 238 bois; cube moyen : 1570 dm³; circ moyenne : 148 cm; 374 m³ grumes; 82 m³ houppiers

Comp/Pa : 14/1, 14/6, 15/1

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE BAILOI, PLANTIS

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 151		CHENE SANITAIRE DERACINE NORMAL		CHENE ENSEMENCEMENT NORMAL		CHENE ENSEMENCEMENT GELIVE NORMAL		FRENE SANITAIRE CHAMPIGNON NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	-		-		-		15	
115	36,5	-	-	-	-	-	-	24	31 m ³
125	40,0	-		-		-		17	
135	43,0	-		-		-		10	
145	46,0	-	-	1	1,402 m ³	-	-	13	47 m ³
155	49,5	-		2		-		17	
165	52,5	1		1		-		10	
175	55,5	-	1,529 m ³	1	7,461 m ³	1	2,213 m ³	6	59 m ³
185	59,0	1		4		-		8	
195	62,0	-	2,070 m ³	4	20 m ³	-	-	6	32 m ³
205	65,0	-		3		-		-	
215	68,5	-		5		-		-	
225	71,5	-		3		-		-	
235	75,0	-		6		-		-	
245	78,0	-	-	1	60 m ³	-	-	1	4,119 m ³
255	81,0	-		1		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	-		-		-		-	
285	90,5	-	-	1	11 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	3,599 m ³	33	100 m ³	1	2,213 m ³	127	173 m ³
Houp./tail.			3 m ³		-		-		78 m ³

712/2024/3570/1/151 Tri 003

LOT 151

Cantonnement DINANT



Propriété YVOIR CNE

LOT 151		FRENE SANITAIRE CHAUFFAGE NORMAL		FRENE SANITAIRE SEC NORMAL		FRENE ENSEMENCEMENT CHAMPIGNON NORMAL		ER SYCOMORE ENSEMENCEMENT NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
65	20,5	2	0,508 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	4		-		-		-	
85	27,0	1		-		-		-	
95	30,0	14	12 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	-		1		-		-	
115	36,5	-	-	3	3,498 m ³	3	2,208 m ³	-	-
125	40,0	-		2		-		1	
135	43,0	-		1		3		-	
145	46,0	-	-	4	9,740 m ³	10	17 m ³	-	0,842 m ³
155	49,5	-		2		1		1	
165	52,5	-		1		-		1	
175	55,5	-	-	-	5,228 m ³	2	6,500 m ³	-	2,927 m ³
185	59,0	-		-		2		1	
195	62,0	-	-	-	-	2	8,022 m ³	-	2,868 m ³
205	65,0	-		-		2		-	
215	68,5	-	-	1	2,341 m ³	-	5,992 m ³	-	-
Totaux Gr.		21	13 m ³	15	21 m ³	25	40 m ³	4	6,637 m ³
Houp./tail.			1 m ³		-		-		-

712/2024/3570/1/151 Tri 003

LOT 151		MERISIER ENSEMENCEMENT NORMAL NORMAL		MERISIER ENSEMENCEMENT CHAUFFAGE NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
115	36,5	1	0,674 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	3		-		-		-	
145	46,0	1	5,534 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	3,382 m ³	1	2,309 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	1	2,842 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		9	12 m ³	1	2,309 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2024/3570/1/151 Tri 003

LOT 151

Cantonnement DINANT



Propriété YVOIR CNE

Remarques éventuelles pour le lot 151

Cubage par hauteur de recoupe par catégorie.
Coupe sanitaire et création de lisière.

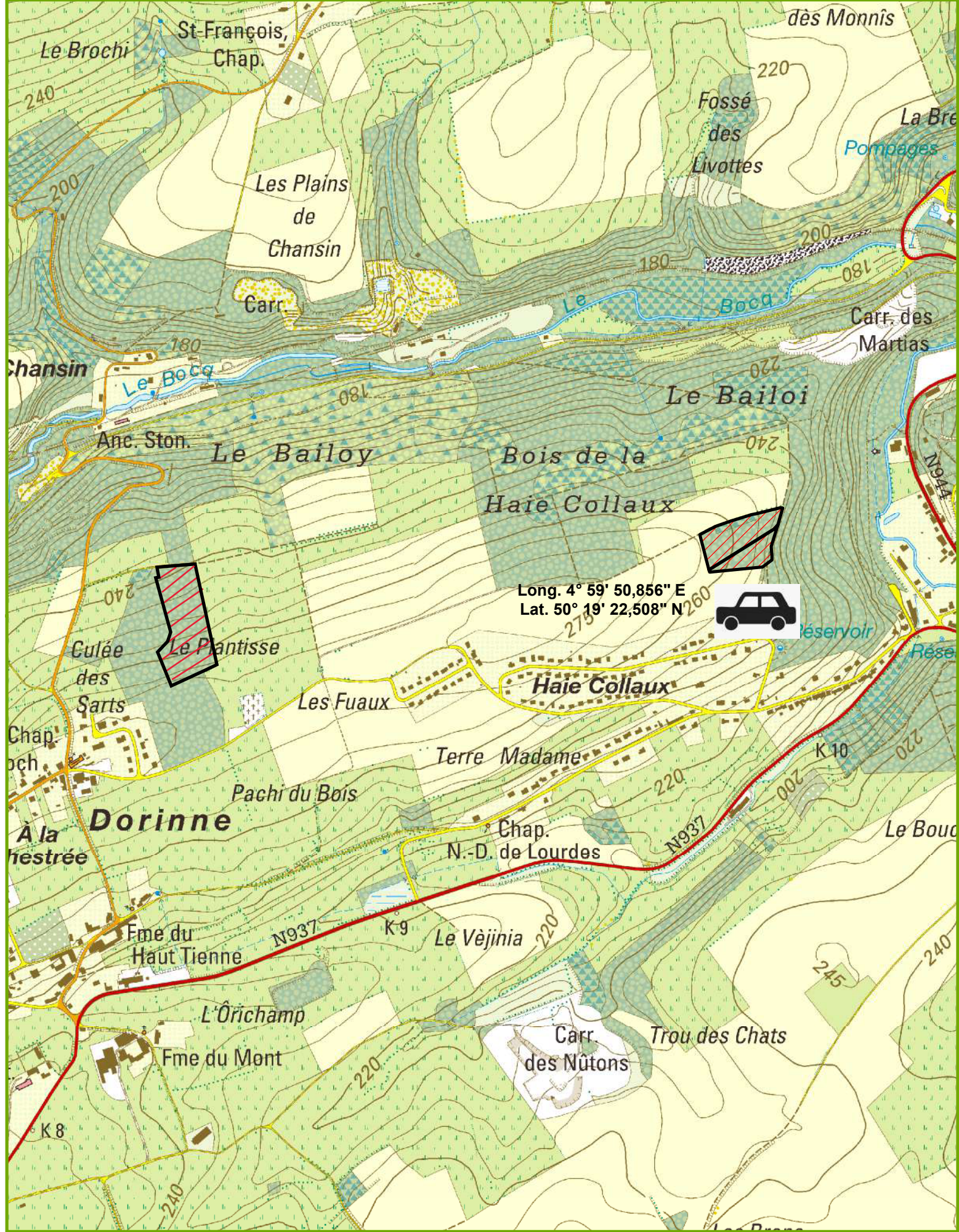
Présence d'une conduite VIVAQUA - accès exclu :

- les arbres sur le haut de la conduite doivent OBLIGATOIREMENT être treuillés par le haut.
 - les arbres sous la conduite doivent OBLIGATOIREMENT être sortis vers la route ou dans le virage.
- Les quais potentiels et les accès seront définis avec le forestier lors des visites de terrain avant la vente.

Rivière BOCQ : aucun rémanent dans le cours d'eau et à moins de 6 m des crêtes de berge.

Lisière : coupe d'ensemencement - les houppiers y sont réservés pour les habitants et seront marqués après abattage.

Respect des arbres réservés (marqués d'un "R", d'un triangle ouvert ou d'un triangle fermé).



LOT 152

Cantonnement DINANT



Propriété YVOIR CNE

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,

4,1048 Ha; 1262 bois; cube moyen : 88 dm³; circ moyenne : 42 cm; 111 m³ grumes

Comp/Pa : 13/32, 13/91, 15/2

Lieu(x) - dit(s)

PLANTIS - cpe 5, TIENNE DES MARTEAUX - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 152		PECTINE		PECTINE		MELEZE HYBRIDE		MELEZE DU JAPON	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		CLOISONNEMENT		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	51		27		71		11	
35	11,0	98	5,720 m ³	41	2,495 m ³	204	9,278 m ³	17	1,201 m ³
45	14,5	95		78		164		53	
55	17,5	41	17 m ³	45	15 m ³	80	26 m ³	44	14 m ³
65	20,5	3	0,741 m ³	13	3,211 m ³	10	2,140 m ³	16	4,480 m ³
75	24,0	-	-	2	0,628 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		288	23 m ³	206	21 m ³	529	37 m ³	141	20 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2024/3570/1/152 Tri 003

LOT 152		MELEZE DU JAPON							
Espèce	Coupe	CLOISONNEMENT							
Qualité	Type	NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	2		-		-		-	
35	11,0	5	0,331 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	16		-		-		-	
55	17,5	19	5,421 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,560 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		44	6,312 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2024/3570/1/152 Tri 003

LOT 152		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	21		-		-		-	
35	11,0	29	1,441 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	4	0,344 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		54	1,785 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2024/3570/1/152 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 152

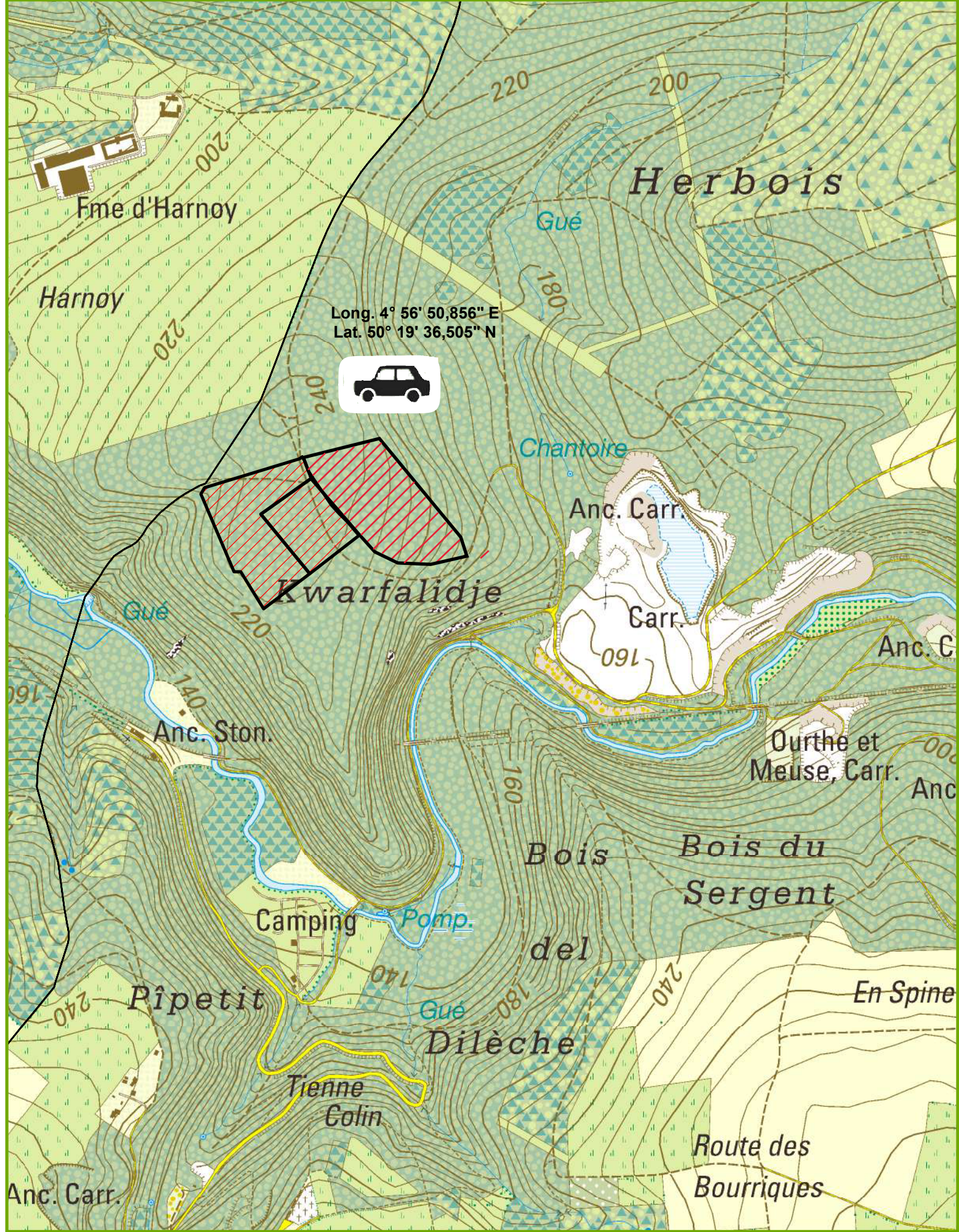
Cubage par hauteur totale par catégorie. Mesures prises à 1,50 m au compas.

Lot de première éclaircie.

Amélioration et cloisonnement distinct (1 ligne sur 7).

Respect des arbres réservés (marqués d'un "R", d'un triangle ouvert ou d'un triangle fermé).

Lorsqu'un arbre réservé se trouve dans une ligne systématique, un passage sur le côté a été d'office prévu.



Long. 4° 56' 50,856" E
 Lat. 50° 19' 36,505" N



LOT 153

Cantonnement DINANT



Propriété YVOIR CNE

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,

6,9097 Ha; 2349 bois; cube moyen : 125 dm³; circ moyenne : 44 cm; 293 m³ grumes

Comp/Pa : 9/21, 10/22, 10/41

Lieu(x) - dit(s)

QUARFALICHE - cpe 10, HERBOIS - PURNODE - cpe 10

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 153		DOUGLAS AMELIORATION		DOUGLAS AMELIORATION SEC		DOUGLAS CLOISONNEMENT		MELEZE HYBRIDE AMELIORATION	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Qualité	Type	Qualité	Type	Qualité	Type
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	153		6		48		31	
35	11,0	409	33 m ³	50	3,500 m ³	165	13 m ³	68	4,205 m ³
45	14,5	298		16		220		104	
55	17,5	157	66 m ³	2	2,272 m ³	180	61 m ³	78	26 m ³
65	20,5	61	17 m ³	-	-	70	19 m ³	26	7,280 m ³
75	24,0	11		1		13		7	
85	27,0	1	4,573 m ³	-	0,362 m ³	-	4,775 m ³	1	3,013 m ³
Totaux Gr.		1 090	121 m ³	75	6,134 m ³	696	98 m ³	315	40 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2024/3570/1/153 Tri 003

LOT 153		MELEZE HYBRIDE CLOISONNEMENT							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Qualité	Type	Qualité	Type	Qualité	Type
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	3		-		-		-	
35	11,0	20	1,145 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	55		-		-		-	
55	17,5	57	17 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	32	8,960 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	6	2,190 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		173	29 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2024/3570/1/153 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 153

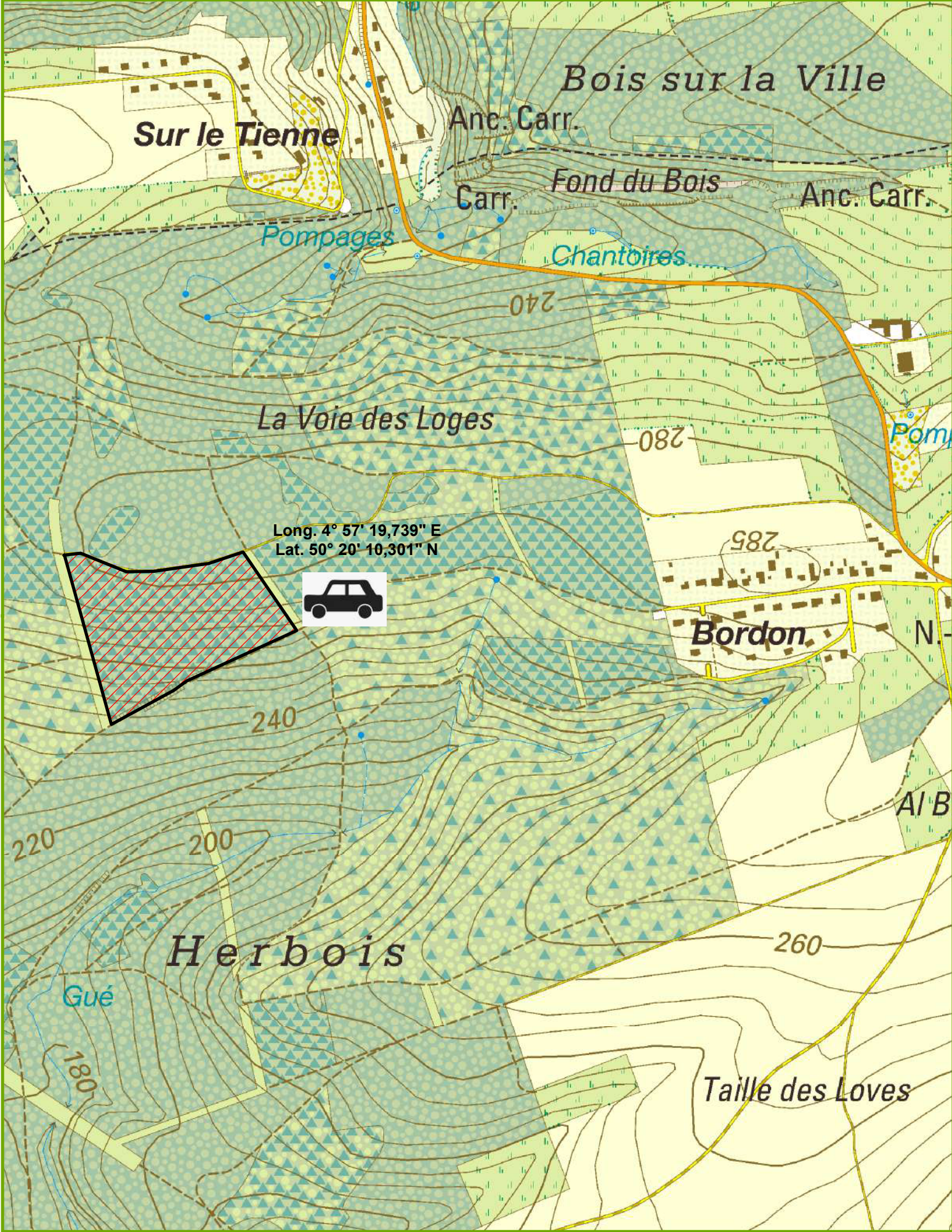
Cubage par hauteur totale par catégorie. Mesures prises à 1,50 m au compas.

Lot de première éclaircie.

Amélioration et cloisonnement distinct (1 ligne sur 7).

Respect des arbres réservés (marqués d'un "R", d'un triangle ouvert ou d'un triangle fermé).

Lorsqu'un arbre réservé se trouve dans une ligne systématique, un passage sur le côté a été d'office prévu.



LOT 154

Cantonnement DINANT



Propriété YVOIR CNE

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,
 14,4246 Ha; 855 bois; cube moyen : 1552 dm³; circ moyenne : 132 cm; 1327 m³ grumes
 Comp/Pa : 4/51

Lieu(x) - dit(s)

BORDON - HERBOIS NORD - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 154		PIN SYLVESTRE							
Espèce		DEFINITIVE							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	4	1,980 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	16		-	-	-	-	-	-
105	33,5	69		-	-	-	-	-	-
115	36,5	142	235 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	179		-	-	-	-	-	-
135	43,0	185		-	-	-	-	-	-
145	46,0	130	790 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	82		-	-	-	-	-	-
165	52,5	33		-	-	-	-	-	-
175	55,5	12	291 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	3	9,825 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		855	1 328 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

712/2024/3570/1/154 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 154

Cubage par hauteur de recoupe et défilement. Mesures prises à 1,50 m au compas.

Mise à blanc sur 4,8 ha.

Respect des arbres réservés, arbres debouts ou couchés (marqués d'un "R", d'un triangle ouvert ou d'un triangle fermé).

Les bois sont délivrés à la griffe.

Le lot est délimité aux quatre coins par une marque rouge + n° du lot.

Délai d'exploitation : abattage et vidange au 31/08/2025.

Quai possible sur la coupe ou à l'entrée du Bordon.

